

Contrat de plan État-Région 2015-2020 des Pays de la Loire

Bilan 2018



SOMMAIRE

Vie du contrat.....	5
1 – Mobilité multimodale.....	9
2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation.....	16
3 – Transition écologique et énergétique.....	22
4 – Numérique.....	28
5 – Innovation, filières d’avenir et usine du futur.....	31
6 – Emploi, orientation et formation professionnelle	35
7 – Volet territorial.....	37
Annexes	41

VIE DU CONTRAT

Le contrat de plan État et Région des Pays de la Loire pour la période 2015-2020 a été signé le 23 février 2015. Il concrétise la dynamique partenariale voulue par l'État et la Région au service des grands projets prioritaires pour le développement et l'aménagement équilibré du territoire ligérien.

Par avenant signé le 23 janvier 2017, l'État et la Région sont convenus d'une enveloppe supplémentaire de 99,1 M€ portant à 907,2 M€ (+12,2%) le total du CPER contractualisé entre l'État et la Région, dont 474,6 M€ pour l'État et 432,6 M€ pour la Région. Par ailleurs, l'engagement renforcé d'autres acteurs (collectivités, SNCF notamment) permet au CPER révisé de générer 1,33 Md€ d'investissements contre 1,17Md€ dans la version initiale. Ce sont plus de 3 Md€ qui seront mobilisés pour le développement régional.

À cela s'ajoutent 50 M€ contractualisés hors CPER pour les projets d'intérêt régional du nouveau programme de renouvellement urbain (30 M€) et l'appel à projets régionalisé du programme d'investissement d'avenir (20 M€ à parité État/Région).

Les principaux ajustements ont porté sur le renforcement du volet mobilité multimodale, l'inscription de nouvelles opérations au volet enseignement supérieur recherche et la conduite d'une politique volontariste en matière d'aménagement numérique, particulièrement en direction des territoires ruraux.

Le contrat d'avenir signé le 8 février 2019 par le Premier Ministre et la présidente de la région des Pays de la Loire va conduire à une révision technique du CPER pour redéployer notamment les crédits initialement prévus pour les accès au projet d'aéroport du Grand Ouest sur le site de Notre-Dame-des-Landes.

Gouvernance

Conformément au dispositif prévu par la convention générale de mise en œuvre du 28 avril 2015, les comités techniques de suivi par volet du CPER, qui réunissent les chefs de file État et Région ainsi que les représentants des maîtres d'ouvrage et des collectivités co-financeurs, se sont tenus en 2018 pour assurer le suivi opérationnel de l'exécution des opérations. La tenue régulière de ces comités concrétise la dynamique partenariale voulue par l'État et la Région.

Conventions complémentaires

Trois conventions complémentaires sont actuellement en vigueur concernant le logement et la vie étudiante, signée par le président du conseil régional, le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et le centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) ; la santé, signée par le président du conseil régional et l'agence régionale de santé et la restauration du patrimoine régional, conclue entre le préfet de région et le président du conseil régional, modifiée par avenant en date du 9 mai 2017.

Conventions d'application

En 2018, les avenants au volet « enseignement supérieur, recherche et innovation » pour les départements de la Sarthe, de la Mayenne et du Maine et Loire ont été signés par l'ensemble des partenaires co-financeurs.

Afin d'assurer la mise en œuvre optimale des conventions cadre du volet territorial, les partenaires ont la possibilité de demander des ajustements sur le programme initial si l'avancement des opérations, leur degré de priorité ou l'évolution du contexte de mise en œuvre le justifient. C'est ainsi qu'un avenant à la convention d'application du programme d'actions de la communauté de communes du Pays de Meslay Grez a été signé le 12 mars 2018. Les avenants à la convention territoriale pour le territoire de l'île d'Yeu et au contrat régional de solidarité territoriale, préparés en 2018, ont été signés début 2019.

D'autres avenants sont en cours de signature (Sud Vendée) ou en cours de finalisation (Grand Saumurois, Vallée d'Anjou...) sur le volet territorial.

Mémento éco-conditionnalité

Le principe d'éco-conditionnalité doit être appliqué comme élément d'appréciation transversal de l'ensemble des projets du contrat de plan 2015-2020. Ce principe exclut d'un financement CPER les projets qui auraient des incidences néfastes pour le développement durable.

Par ailleurs, dans le cadre de la « revoyure » du CPER, il a été procédé à une actualisation de l'évaluation stratégique environnementale du contrat initial. Le rapport d'évaluation,

VIE DU CONTRAT

confié au CEREMA Ouest, a fait l'objet d'un nouvel avis de l'autorité environnementale émis le 11 janvier 2017

L'avis de l'autorité environnementale est venu rappeler à la fois la nécessité de mettre en œuvre le suivi prévu pour l'éco-conditionnalité et le suivi de la gestion des enjeux (risques) environnementaux identifiés par l'évaluation environnementale, tout au long de la vie des projets.

À cet effet, un dispositif de suivi environnemental du CPER a été mis en œuvre.

Ce dispositif a été approfondi en 2018 sur le volet mobilité multi-modale qui constitue un enjeu prépondérant. Ainsi, à l'occasion du comité technique de suivi du 13 décembre 2018, les maîtres d'ouvrage ont présenté un bilan par opération des critères d'éco-conditionnalité ainsi qu'une synthèse des actions mises en place pour gérer les « risques » environnementaux identifiés par l'évaluation environnementale.

Par ailleurs, sur le volet territorial, les maîtres d'ouvrage doivent préciser dans les dossiers de demande de subvention de l'État comment est pris en compte le principe d'éco-conditionnalité. Le détail par opération du respect des critères d'éco-conditionnalité est ensuite renseigné dans les annexes financières des conventions d'attribution.

Enfin, sur le volet enseignement supérieur, un travail a été engagé en 2018 pour rendre compte de l'application de ces critères à l'occasion des comités techniques.

Au-delà de ce qui est demandé par les textes, l'opportunité est offerte aux maîtres d'ouvrage et partenaires du CPER de pouvoir rendre compte et de communiquer positivement (mesures phares, chiffres clés agrégés...) autour des projets en mettant en avant l'intégration des enjeux du développement durable et, plus particulièrement, la manière dont les enjeux environnementaux sont gérés.

ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR VOLET

473 M€ engagés au 31 décembre 2018 (dont 102 M€ en 2018) par l'État et la Région sur le territoire des Pays de la Loire

Les tableaux financiers détaillés sont présentés en annexe de ce document.

Au 31 décembre 2018, la programmation s'élève pour l'État à 234,5 M€ (49,4 % des crédits inscrits) et pour la Région à 299,6 M€ (69,3 % des crédits inscrits).

VOLET	Montant total 2015-2020 V avenant n°1	État V avenant n°1	Région V avenant n°1	Programmé au 31/12/2018			
				État		Région	
				Programmé cumulé	%	Programmé cumulé	%
Mobilité	722 897 934	275 689 950	191 985 182	103 440 493	37,5%	130 292 841	67,9%
Enseignement supérieur, recherche, innovation	245 961 000	78 543 000	63 762 000	47 024 835	59,9%	42 932 455	67,3%
Transition écologique et énergétique	149 710 000	72 810 000	76 900 000	51 406 243	70,6%	57 305 703	74,5%
Numérique	1 426 000	713 000	713 000	301 373	42,3%	463 000	64,9%
Emploi	21 160 000	9 800 000	11 360 000	6 204 459	63,3%	7 982 567	70,3%
Territorial	185 100 000	37 060 000	87 880 000	26 089 096	70,4%	60 636 676	69,0%
TOTAL GENERAL CPER 2015-2020	1 326 254 934	474 615 950	432 600 182	234 466 499	49,4%	299 613 242	69,3%

Au 31 décembre 2018, les engagements s'élèvent pour l'État à 217,4 M€ (45,8 % des crédits inscrits) et pour la Région, à 256 M€ (59,2 % des crédits inscrits).

VOLET	Montant total 2015-2020 V avenant n°1	État V avenant n°1	Région V avenant n°1	Engagé au 31/12/2018			
				État		Région	
				Engagé cumulé	%	Engagé cumulé	%
Mobilité	722 897 934	275 689 950	191 985 182	96 893 156	35,1%	124 596 290	64,9%
Enseignement supérieur, recherche, innovation	245 961 000	78 543 000	63 762 000	44 602 122	56,8%	36 367 003	57,0%
Transition écologique et énergétique	149 710 000	72 810 000	76 900 000	48 734 494	66,9%	47 771 146	62,1%
Numérique	1 426 000	713 000	713 000	301 373	42,3%	443 794	62,2%
Emploi	21 160 000	9 800 000	11 360 000	6 204 459	63,3%	7 973 848	70,2%
Territorial	185 100 000	37 060 000	87 880 000	20 615 041	55,6%	38 802 350	44,2%
TOTAL GENERAL CPER 2015-2020	1 326 254 934	474 615 950	432 600 182	217 350 644	45,8%	255 954 431	59,2%

ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR VOLET

Au 31 décembre 2018, les mandatements s'élèvent pour l'État à 141,2 M€ (65 % des crédits engagés, 29,8 % des crédits inscrits) et pour la Région à 160,8 M€ (62,8 % des crédits engagés, 37,2 % des crédits inscrits).

VOLET	Montant total 2015-2020 V avenant n°1	État V avenant n°1	Région V avenant n°1	Mandaté au 31/12/2018					
				État			Région		
				Mandaté cumulé	%/eng	%/inscrits	Mandaté cumulé	%/eng	%/inscrits
Mobilité	722 897 934	275 689 950	191 985 182	61 599 400	63,6%	22,3%	82 208 743	66,0%	42,8%
Enseignement supérieur, recherche, innovation	245 961 000	78 543 000	63 762 000	33 258 046	74,6%	42,3%	20 236 629	55,6%	31,7%
Transition écologique et énergétique	149 710 000	72 810 000	76 900 000	27 627 671	56,7%	37,9%	28 396 168	59,4%	36,9%
Numérique	1 426 000	713 000	713 000	280 373	93,0%	39,3%	321 584	72,5%	45,1%
Emploi	21 160 000	9 800 000	11 360 000	5 632 205	90,8%	57,5%	6 117 072	76,7%	53,8%
Territorial	185 100 000	37 060 000	87 880 000	12 834 865	62,3%	34,6%	23 565 769	60,7%	26,8%
TOTAL GENERAL CPER 2015-2020	1 326 254 934	474 615 950	432 600 182	141 232 560	65,0%	29,8%	160 845 965	62,8%	37,2%

Fin 2018, 59 % des crédits État et Région inscrits au CPER ont été programmés, soit 7 points de pourcentage en dessous de l'objectif d'avancement théorique de 66,7 %. Cette situation s'explique en partie par la non affectation des crédits État initialement prévus pour le projet d'aéroport du Grand Ouest. Les crédits non utilisés feront l'objet d'un redéploiement dans le cadre d'une révision technique du CPER. De plus, l'abondement de crédits État et Région dans le cadre de l'avenant a impacté le taux de programmation sur le volet ESRI, une partie des opérations nouvellement inscrites n'ayant pas encore été programmées. Les taux d'avancement sur les autres volets du CPER n'appellent pas d'observations particulières.

VOLET	Montant total 2015-2020 V avenant n°1	Part contractualisée État et Région V avenant n°1	CUMUL ETAT REGION au 31/12/2018						
			Programmé		Engagé		Mandaté		
			En €	%	En €	%	En €	%/eng	%/inscrits
Mobilité	722 897 934	467 675 132	233 733 334	50,0%	221 489 446	47,4%	143 808 143	64,9%	30,7%
Enseignement supérieur, recherche, innovation	245 961 000	142 305 000	89 957 290	63,2%	80 969 125	56,9%	53 494 675	66,1%	37,6%
Transition écologique et énergétique	149 710 000	149 710 000	108 711 946	72,6%	96 505 640	64,5%	56 023 839	58,1%	37,4%
Numérique	1 426 000	1 426 000	764 373	53,6%	745 167	52,3%	601 957	80,8%	42,2%
Emploi	21 160 000	21 160 000	14 187 026	67,0%	14 178 307	67,0%	11 749 277	82,9%	55,5%
Territorial	185 100 000	124 940 000	86 725 772	69,4%	59 417 391	47,6%	36 400 634	61,3%	29,1%
TOTAL GENERAL CPER 2015-2020	1 326 254 934	907 216 132	534 079 741	58,9%	473 305 075	52,2%	302 078 525	63,8%	33,3%

Pour l'État :

- le terme « **programmé** » correspond aux autorisations d'engagement (AE) reçues et affectées
- le terme « **engagé** » correspond aux montants de crédits reçus en autorisation d'engagement (AE) et comptablement engagés.

Pour la Région :

- Le terme « **programmé** » correspond aux autorisations de programme et d'engagement votées et affectées.
- Le terme « **engagé** » correspond aux autorisations de programme et d'engagement comptablement engagés.

Les opérations du volet mobilité multimodale ont vocation à répondre aux besoins d'accessibilité de la région aux échelles nationale et européenne, à la demande croissante de déplacements qui résulte du dynamisme démographique de la région et à l'accompagnement de son développement économique.

VOLET MOBILITE MULTIMODALE

Les infrastructures ferroviaires

503,4 M€ sont inscrits au CPER, dont 325,5 M€ contractualisés par l'État et la Région.

Sur la section entre Nantes-Angers-Sablé de l'axe magistral vers Paris, deux études concomitantes se poursuivent, incluant les nœuds ferroviaires de Nantes et Angers. Elles doivent permettre, d'une part, d'identifier les solutions pour améliorer les performances (régularité, temps de parcours et capacité de l'infrastructure existante) et, d'autre part, d'explorer d'autres solutions permettant des gains plus significatifs sur l'axe en envisageant la création de voies supplémentaires.

Il s'agit de deux démarches de grande ampleur dont l'aboutissement des premières études est prévu en 2019 et qui permettront de proposer des améliorations pour fiabiliser la circulation et gagner en capacité. Il en est de même pour le projet de mise en œuvre de la télésurveillance du réseau sur cet axe, dont la restitution des études d'avant projet et projet, lancées en janvier 2018, est prévue en octobre 2019.

Enfin, à Ancenis, le terminus technique, qui permettra un gain de capacité en heure de pointe, et le pôle d'échange multimodal, sont en cours de réalisation. Les travaux d'aménagement permettront d'accueillir les dessertes péri-urbaines cadencées que souhaite mettre en place la Région entre Nantes et Ancenis. Démarrés en janvier 2018, les premiers travaux liés au terminus consistent en des aménagements d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) au niveau des quais, du souterrain et des ascenseurs.

Sur l'axe Nantes-Bordeaux (section La Roche-sur-Yon – La Rochelle), les études détaillées pour une première phase d'aménagement sont achevées. Le programme de cette première phase de travaux de 138 M€ comprend la rénovation complète d'une des deux voies (voie 2), le croisement des trains au niveau de Luçon et de Marans et la mise en place d'un système de signalisation innovant, dit Next Régio Préliminaire, compatible avec une signalisation ERTMS (Système européen de gestion du trafic ferroviaire). Ces travaux, à amorcer en 2019, permettront de nouveau aux trains de circuler à 120 km/h et de rétablir un temps de parcours satisfaisant entre les deux capitales régionales, tout en offrant une réserve de capacité significative pour le développement de la desserte. La convention de réalisation des travaux de la voie 2 devrait être signée avant juin 2019.

Suite au débat public sur les liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOPL) et à la concertation complémentaire qui a suivi, le maître d'ouvrage SNCF Réseau a suspendu en 2017 le choix d'un scénario technique alors en lien avec le projet d'aéroport du Grand Ouest. Le choix de privilégier le développement de Nantes Atlantique plutôt que la réalisation d'une nouvelle plateforme aéroportuaire du Grand Ouest et le volet programmation de la future loi d'orientation des mobilités réorientent la poursuite du projet.

S'agissant de l'aménagement de la gare de Nantes, les travaux de construction d'une gare-mezzanine se poursuivent, pour une ouverture au public prévue en juin 2020. Au terme de ces travaux, la mezzanine reliera les deux bâtiments voyageurs et complétera ainsi le souterrain existant pour le franchissement des voies ferroviaires. Les travaux sur le parvis nord sont bien avancés avec une refonte complète des interfaces piétonnes station de tram/bâtiment voyageurs et devraient s'achever début 2020. Les études d'avant projet sur les espaces publics au sud du pôle d'échange multimodal ont été engagées.

Ce chantier de grande ampleur se déroule sans perturbation majeure et la continuité des circulations ferroviaires est un point fort à souligner, grâce à la mobilisation en priorité sur ce chantier des ressources de la SNCF.

L'acte de vente (vente en l'état futur d'achèvement) à la SNCF du bâtiment qui accueillera le nouveau Centre télécom de la gare a été signé en décembre 2018. Les travaux préparatoires du déménagement de ce centre télécom sont amorcés.

A Saint-Nazaire, les travaux d'aménagement de la gare et de ses accès, débutés en juin 2017, se poursuivent. La passerelle reliant le bâtiment voyageurs au parking situé au nord de la gare a été ouverte au public au printemps 2018. Les travaux de réaménagement du hall et le remplacement du mobilier ont bien avancé en 2018. Le parking nord a été mis en service en 2018. Les travaux de réaménagement des voiries, dépose minute au sud du Bâtiment voyageurs, se poursuivent. Le planning de travaux est respecté pour un achèvement prévu au 1er semestre 2019.

Avec une dernière intervention de meulage des voies au premier semestre 2018, la modernisation de l'axe Nantes-Pornic/Saint Gilles Croix de Vie est désormais achevée.

Les travaux de modernisation de la ligne Clisson-Cholet ont démarré en juillet 2018 comme prévu, avec une période de

La Région, malgré un contexte budgétaire contraint, a décidé de faire l'avance de la part État afin de respecter le planning de réalisation des travaux et éviter la mise en place de nouveaux ralentissements. Outre la rénovation de la voie, sont prévus le changement du système de signalisation, qui permettra l'augmentation des dessertes, ainsi que le déplacement de la halte de Torfou sur le site originel de La Colonne, avec la réalisation d'un évitement.

Les études d'avant-projet pour la création des haltes ferroviaires « Le Mans Hôpital » et « Moncé-en-Belin » ont été présentées aux partenaires en novembre 2018. Face aux surcoûts de ces projets, et en l'absence de plan de financement pour la halte de Moncé en Belin, il a été décidé d'ajourner cette dernière.

Le contournement ferroviaire des sites industriels de Donges a été intégré au CPER par l'avenant n°1. La déclaration d'utilité publique de ce projet a permis de lancer au printemps 2018 les études de la phase projet, la mission d'assistance aux contrats de travaux et les opérations de maîtrise foncière, dont notamment la signature des protocoles de transfert de propriété, l'enquête parcellaire et les fouilles archéologiques. La signature de la convention de réalisation ainsi que le démarrage des travaux sont prévus en 2019 pour une mise en exploitation commerciale en octobre 2022

Au 31 décembre 2018, 51,2 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (166,7 M€ dont 24,2 M€ en 2018).

Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges

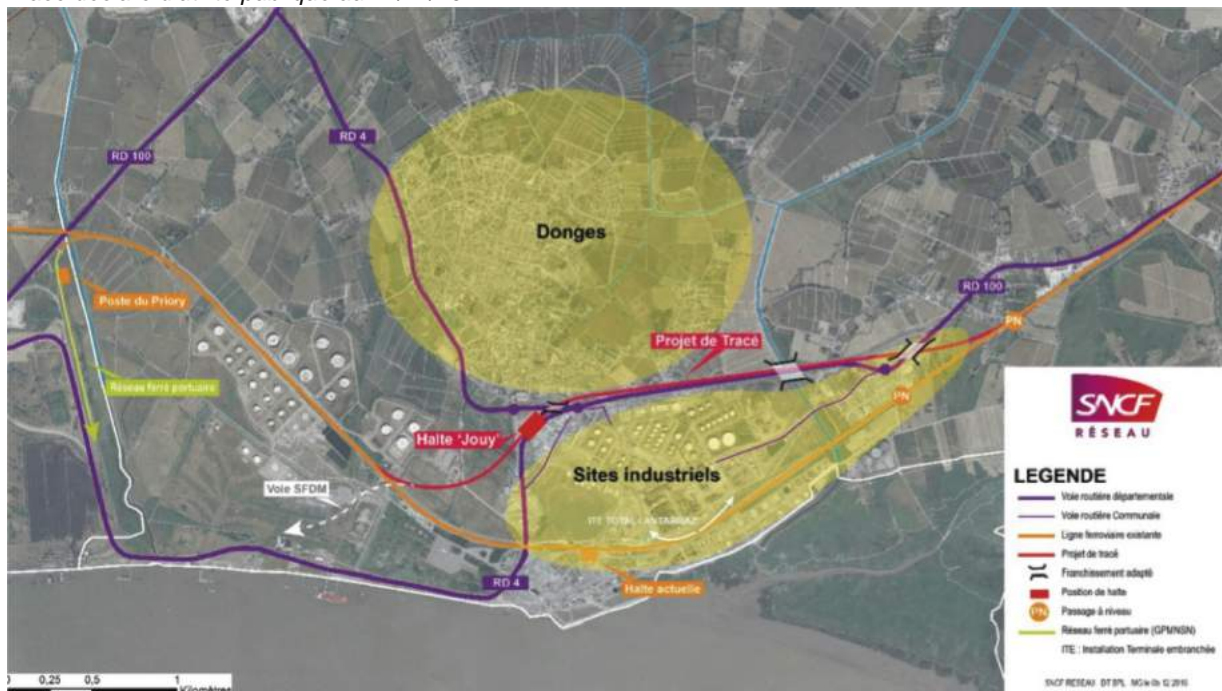
Environ 60 trains transportant plusieurs milliers de voyageurs et des marchandises circulent quotidiennement sur la ligne ferroviaire Nantes – Le Croisic à proximité immédiate de sites industriels pétroliers classés Seveso de Donges. 14 de ces trains s'arrêtent à la halte ferroviaire de Donges (environ 70 montées/descentes par jour). C'est pourquoi l'État a initié avec TOTAL et SNCF Réseau en 2009 une réflexion sur la possibilité de réaliser une déviation de la voie ferrée vers le nord.

Le projet de contournement ferroviaire des sites industriels de Donges s'inscrit dans une triple logique :

- de réduction de l'exposition aux risques industriels (exposition aux risques industriels divisée par 10) ;
- de pérennisation de l'activité de la raffinerie et des sites attenants dont le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN) ;
- d'amélioration de l'accès à la halte ferroviaire de Donges

Le tracé prévoit le passage de la voie ferrée entre le bourg de Donges et le nord de la RD 100. La halte ferroviaire sera implantée dans le secteur de Jouy, à proximité du bourg de Donges.

Tracé déclaré d'utilité publique au 17/11/2017



Sources : SNCF Réseau

Le projet bénéficie depuis le 17 novembre 2017 d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique, ainsi que d'une autorisation unique Loi sur l'eau / espèces protégées.

Le projet fait l'objet d'une éco-conception et de la mise en place d'une démarche « éviter, réduire, compenser » à travers les mesures emblématiques suivantes :

- Transfert de plantes remarquables,
- Mise en place d'un merlon acoustique paysager,
- Reconstitution de zones humides,
- Création d'un bâtiment pour chauve-souris,
- Déplacement d'une piste cyclable vers le meilleur itinéraire possible (restauration de la continuité cyclable),
- Création de passages faune sous la voie ferrée,
- Eclairage LED pour la halte de Donges,
- Rédaction d'un SDAP (schéma directeur d'aménagement paysager) pour une meilleure insertion paysagère de la ligne.

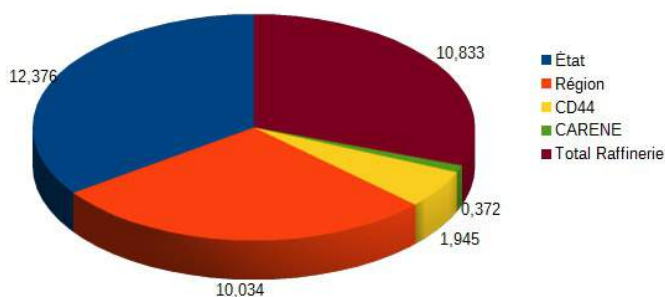
Le démarrage des travaux est prévu au troisième trimestre 2019, pour un achèvement prévu en octobre 2022.

Cette opération est inscrite à l'avenant n°1 au CPER 2015-2020 pour 150M€ dont 50M€ de l'État, 39,5M€ de la Région, 8 M€ du Département de la Loire-Atlantique, 2,5M€ de la Carène et 50M€ de TOTAL Raffinerie France.

Au 31 décembre 2018, 23,7 % des crédits inscrits au CPER 2015-2020 ont été engagés sur cette opération (35,6 M€ au titre de la convention des études projet et foncier du 12/04/2018). Pour la Région, le taux d'engagement est de 25,4 %. Pour l'État, 24,8% des crédits inscrits ont été engagés.

Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges

Montant des engagements au 31/12/2018 (en M€)



Les infrastructures routières

163,2 M€ sont inscrits au CPER, dont 106,3 M€ contractualisés par l'État et la Région.

Les travaux d'infrastructures de l'aménagement du périphérique nord entre les portes d'Orvault et de Rennes engagés au printemps 2017 ont connu d'importantes difficultés en 2018, l'entreprise en charge des travaux ayant arrêté de façon unilatérale le chantier. Le marché de travaux a dû être résilié. Une nouvelle consultation est engagée début 2019 pour attribuer le marché à une nouvelle entreprise. Le redémarrage des travaux est prévu à la fin août-début septembre 2019. Des mesures conservatoires sont mises en œuvre, notamment la reconstitution des bandes d'arrêt d'urgence, pour faciliter la circulation des usagers sur cette section très chargée du périphérique en attendant la reprise des travaux fin septembre / début octobre.

Par ailleurs, après une large concertation publique ayant permis de définir le parti d'aménagement à long terme du périphérique de Nantes, les études du complexe de Bellevue, second point de franchissement de la Loire après le pont de Cheviré, et devant conduire à terme à la déclaration d'utilité publique des travaux qui seraient nécessaires, se sont poursuivies en 2018. Une phase de concertation publique sera organisée au printemps 2020.

Les travaux de protection acoustique sur la commune de Montoir, s'inscrivant dans la continuité de ceux réalisés sur la commune de Trignac en 2017, ont été finalisés à l'été 2018. Neuf écrans ou merlons de terre ont été réalisés entre novembre 2016 et juin 2018. Ces protections d'une longueur cumulée de plus de 2600 mètres seront complétées en 2019 par 50 isolations de façades afin de limiter sensiblement les nuisances sonores pour les riverains de la RN171 sur ces deux communes.

Les travaux de la déviation de Bouvron sur la RN171 se sont poursuivis en 2018. Après une année 2017 consacrée au rétablissement des voies de communication locales et aux premières mesures compensatoires environnementales, les travaux de la déviation proprement dite ont commencé en juillet 2018. Les travaux de cette déviation de 4 kilomètres de longueur comprenant un créneau de dépassement à 2 x 2 voies vont se poursuivre jusqu'au début de l'année 2020.

Les premiers crédits pour la réalisation de la troisième tranche de la déviation de Moulay – Mayenne ont été affectés en fin d'année 2018. Ces crédits, couplés à l'obtention des arrêtés réglementaires environnementaux

au titre de la loi sur l'eau et des espèces protégées, permettent le démarrage des premiers travaux de dégagement des emprises et des fouilles archéologiques de sauvegarde dès le début de l'année 2019. Longue de 3,6 km, il s'agit de la troisième et dernière section de la déviation (11,2 km au total) au Nord de Moulay-Mayenne qui permettra de relier la section centrale de la déviation à la RN12.

Une convention entre le CEREMA et la Région a été signée début 2017 dans le cadre de l'étude exploratoire pour un nouveau franchissement de la Loire portée par la Région, au titre de sa compétence en aménagement du territoire. L'étude engagée en 2017 s'est poursuivie en 2018 avec l'examen de plusieurs scénarios de franchissement en aval du pont de Cheviré et en amont immédiat.

Trois faisceaux de franchissement ont été identifiés minimisant les contraintes existantes (topographiques, environnementales, urbaines ...). Le premier faisceau est situé en extra-périphérique, le deuxième à proximité immédiate de Cheviré et le dernier en intra-périphérique. Au 1er semestre 2019, le CEREMA réalisera des modélisations de trafics pour chacun de ces scénarios.

Au 31 décembre 2018, 34,5 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (36,6 M€ dont 12,7 M€ en 2018).

RN 171 - Déviation de Bouvron

La déviation de Bouvron par la RN171 contourne la commune de Bouvron par l'Est sur une longueur d'environ 4 km. Déclarée d'utilité publique le 16 janvier 2007, elle est constituée d'une route bidirectionnelle et d'un créneau de dépassement à 2x2 voies.

Actuellement environ 8000 véhicules par jour circulent sur la RN171 avec un fort taux de poids lourds. La RN171 est également un itinéraire de transports exceptionnels et de matières dangereuses qui traversent aujourd'hui le centre bourg de Bouvron.

La déviation a ainsi pour objectifs principaux, d'une part, d'améliorer les conditions de sécurité et de réduire les nuisances sonores pour les habitants de la commune et, d'autre part, de faciliter les conditions de déplacements (sécurité et fluidité) à l'échelle de l'itinéraire pour les usagers.

Les travaux de la déviation ont démarré début 2017 par les rétablissements de communication et par la mise en œuvre des premières mesures compensatoires environnementales. Ils se sont poursuivis en 2018 par les travaux de terrassements de la déviation proprement dite.

L'année 2019 sera consacrée à la réalisation des chaussées, des équipements et l'engagement des aménagements paysagers. La mise en service est envisagée dès le début de l'année 2020.

Afin de compenser les impacts de la déviation sur les milieux naturels, la DREAL Pays de la Loire met en œuvre un important programme de mesures compensatoires. Dès l'été 2017, 15 mares en faveur des amphibiens ont été réalisées.



Sources : DREAL Pays de la Loire

Ces travaux se sont poursuivis en 2018 par des travaux hydrauliques visant à créer ou restaurer des zones humides en améliorant les fonctionnalités hydrologiques et écologiques des terrains existants. Des travaux de plantations de haies ou de boisements humides ont également été engagés dans l'objectif de créer des habitats pour les espèces et des corridors écologiques. La majorité de ces mesures est réalisée chez des exploitants agricoles ayant conventionné avec l'État.

Des clauses d'insertion sociale ont été mises en place dans plusieurs marchés de travaux de la déviation de Bouvron pour promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Les entreprises et la DREAL ont été accompagnées dans cette démarche par un "facilitateur" du territoire de la communauté de communes de la région de Blain. Généralisée pour l'ensemble des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL Pays de la Loire, cette démarche a permis de prescrire, à ce jour, plus de 5000 heures d'insertion pour la seule déviation de Bouvron dans le cadre des marchés passés pour la réalisation des carrefours giratoires, des ouvrages d'art et de la section courante de la déviation. Elle se poursuivra en 2019 dans le cadre des marchés des équipements et des aménagements paysagers.

Cette opération est inscrite au CPER 2015-2020 pour un montant de 15 M€ financés à 100 % par l'État. Au 31 décembre 2018, 73,7 % des crédits inscrits ont été engagés (11,049 M€).

Développement du grand port maritime de Nantes – Saint-Nazaire (GPMNSN)

56,3 M€ sont inscrits au CPER, dont 35,9 M€ contractualisés par l'État et la Région.

- Hub logistique de Saint-Nazaire

L'aménagement du hub logistique, réalisé en lien avec la requalification de la zone industrialo-portuaire, est achevé à hauteur de 60 %. Le quai de la Prise d'Eau a été renforcé dans une 1ère phase et est de nouveau opérationnel depuis fin décembre 2017. La nouvelle voie permettant de desservir la zone a été mise en service en novembre 2018. L'accompagnement du développement de la filière des énergies marines renouvelables via le hub logistique de Saint-Nazaire se poursuit. Ainsi, la seconde phase de renforcement du quai de la prise d'eau sera réalisée en 2019 et la forme-écluse Joubert verra une partie de son bord à quai renforcée en 2020 afin de réceptionner les éoliennes pré-assemblées.

- Restructuration du site industriel de Saint-Nazaire

La zone industrialo-portuaire de Saint-Nazaire poursuit sa métamorphose. Le nouveau boulevard des apprentis, adapté aux transports de colis industriels XXL, a été inauguré le 6 juillet 2018, permettant notamment l'allongement de la course du portique des Chantiers de l'Atlantique. En parallèle, le programme de rénovation des ponts mobiles et écluses engagé en 2017 se poursuit. Les études relatives à la pénétrante sud ont été lancées au second semestre 2018, en concertation avec les collectivités et les industriels concernés. Par ailleurs, les travaux du tablier de la porte amont de la forme écluse Joubert sont en cours.

- Valorisation du site du Carnet

L'arrêté préfectoral signé le 5 juillet 2017 autorise, pour une durée de 12 ans, la viabilisation de 110 ha et la construction d'infrastructures portuaires (quai, pontons et appontements). Il prévoit la réalisation de mesures compensatoires et de gestion environnementales sur 285 ha. La convention d'exécution du projet a été signée le 21 février 2018.

- Augmentation des capacités d'accueil du poste à liquide de Montoir

En 2017, dans un contexte proche de la saturation, un diagnostic sur les besoins des utilisateurs a été lancé. Afin de sécuriser l'infrastructure et d'améliorer les capacités d'accueil, deux nouveaux appontements de chargement / déchargement seront créés. Cette opération a été approuvée au Conseil de surveillance de septembre 2018. Le projet d'augmentation des capacités d'accueil du poste à liquides permettra aux acteurs concernés d'accompagner

leurs évolutions sur les marchés : diversification des approvisionnements, augmentation des expéditions et de la taille des navires reçus. La convention d'exécution a été signée le 5 décembre 2018.

- Etudes du chantier de transport combiné de Montoir

Les études de marché et d'exploitation engagées en 2017 ont été présentées aux partenaires fin 2018. Un comité de pilotage programmé début 2019 permettra d'envisager la suite de cette opération.

- Aménagement de l'avant-port de Saint Nazaire

L'avant-port de Saint-Nazaire regroupe les moyens nautiques des différentes activités de services portuaires ou de l'État en mer (remorquage, pilotage et SDIS en particulier). Son aménagement permettra de garantir les conditions d'accessibilité au bassin, d'aménager un port de service (capacité de stationnement et services connexes) et d'intégrer en cohérence les projets urbains. La convention d'exécution a été signée le 11 janvier 2018. Des compléments d'études et la fabrication de pontons et passerelles seront réalisés en 2019. Les nouveaux équipements devraient être mis en place progressivement jusqu'en 2020.

- Mise en place de pontons au pôle aval

Le ponton actuel, situé sur le site portuaire de Donges, a été construit en 1930. Il est notamment utilisé pour l'accostage de petits navires, de vedettes et d'engins de servitude. Le projet de remplacement et de modernisation a été étudié en concertation avec les utilisateurs actuels. Le nouvel équipement devrait être mis en service sur le premier semestre 2020.

- Guiche unique

Le projet d'un guichet unique vise à maintenir et développer les flux de marchandises nécessitant des contrôles réglementaires, et à favoriser et améliorer le passage portuaire des marchandises concernées en regroupant dans un seul bâtiment les services (inspection frontalière et entrée communautaire) et la douane pour les contrôles documentaires et physiques. Enfin, il permettra de répondre aux futures évolutions réglementaires.

Au 31 décembre 2018, 84,8% des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (30,4 M€ dont 8,1 M€ en 2018).

Le guichet unique réglementaire (GUR) de Montoir de Bretagne

L'opération de guichet unique à Montoir de Bretagne consiste à regrouper dans un seul bâtiment les services réglementaires suivants :

- les postes d'inspection aux frontières (PIF) chargés du contrôle d'importation des produits d'origine animale et des animaux vivants,
- les points d'entrée désignés (PED) chargés du contrôle d'importation des aliments pour animaux d'origine non animale, et du contrôle des produits bio destinés à la consommation humaine,
- les points d'entrée communautaires (PEC) désignés pour le contrôle phytosanitaire d'importation des végétaux et des produits végétaux,
- la douane pour les contrôles physiques.

Le port dispose des services de contrôles réglementaires (Sivep, répression des fraudes, douaniers, police....) sur les différents sites portuaires de Nantes, Montoir de Bretagne et Saint-Nazaire. Cependant ces installations existantes sont incomplètes et difficilement adaptables.

L'objectif est de :

- disposer d'un guichet réglementaire unique, aux normes, permettant d'anticiper et répondre à l'évolution des réglementations pour garder les agréments ;
- favoriser l'attractivité du Grand Port Maritime en améliorant la performance du passage portuaire pour les marchandises nécessitant ces contrôles réglementaires.

Le bâtiment devra permettre de séparer physiquement les flux imposés, de disposer de laboratoires d'analyses et frigos et d'une surface de stockage extérieure.

Le bâtiment a été éco-conçu. Soumis aux normes de la réglementation thermique 2012, il dispose d'un éclairage Led, d'une isolation thermique, d'un dispositif de traitement des déchets. Des clauses environnementales ont été intégrées lors des travaux (démarche d'économie d'énergie, fournisseurs de proximité, notice de respect de l'environnement, prise en compte des nuisances sonores...).

Les travaux ont démarré le 11 juin 2018 avec une fin de travaux prévue en juillet 2019.

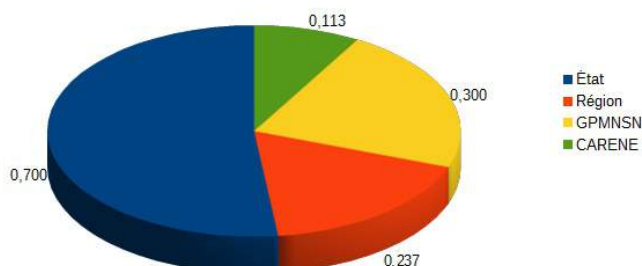
L'opération est inscrite au CPER 2015-2020 pour un montant de 2 M€ dont 0,700 M€ de l'État, 0,500 M€ de la Région, 0,500 M€ de la CARENE et 0,300 M€ du Grand Port Maritime. Une convention d'exécution a été signée le 4 décembre 2015 par les co-financiers du projet.

Au 31 décembre 2018, 67,5 % des crédits inscrits ont été engagés sur cette opération (1,35 M€).



Guichet unique réglementaire [GUR] de Montoir de Bretagne

Montant des engagements au 31/12/2018 (en M€)



La croissance démographique régionale ainsi que son dynamisme économique font des Pays de la Loire un territoire de plus en plus attractif pour les étudiants et les chercheurs. Le CPER accompagne la progression des effectifs en matière de recherche et favorise l'émergence de projets novateurs. Par ailleurs, il soutient le déploiement de programmes immobiliers pour améliorer les conditions d'étude dans l'enseignement supérieur.

VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Enseignement supérieur

142,4 M€ sont inscrits au CPER, dont 97,2 M€ contractualisés par l'État et la Région.

Les objectifs s'articulent autour de trois priorités :

– **Proposer des lieux de formation accueillants et fonctionnels pour renforcer l'attractivité des campus :**

Sur le site de Nantes ;

Plusieurs nouveaux projets ont reçu l'agrément du préfet de région en 2018 : l'extension du site universitaire BIAS du centre de Nantes avec la construction d'un nouvel immeuble, la réhabilitation de la Bibliothèque universitaire de l'UFR Lettres de Nantes, l'extension et la réhabilitation de l'IUT de la Roche-sur-Yon. Ces opérations vont ainsi se poursuivre avec la sélection des équipes de maîtrise d'œuvre.

Les dossiers d'expertise et de labellisation du projet de transfert de l'IUT de Nantes, situé rue Maréchal Joffre, sont en cours d'instruction par les services de l'État en lien avec l'université.

Enfin, sur le projet de bâtiment de formation du Quartier Hospitalo-Universitaire, le pré-programme a été validé en décembre 2018.

Sur le site d'Angers ;

La réhabilitation de deux nouvelles « dalles » de l'UFR Médecine d'Angers a bien avancé.

Le bâtiment E de l'ENSAM d'Angers a été démoli en vue de sa reconstruction. La poursuite du projet en 2019 (lancement de l'Appel d'offres pour les marchés de travaux) est conditionnée à la décision de l'Institut national des

recherches archéologiques préventives (INRAP) relative à la réalisation ou non de fouilles archéologiques attendue pour le 2ème semestre 2019. Les études de maîtrise d'œuvre de l'opération de restructuration de l'IUT d'Angers s'achèvent et devraient permettre le démarrage des travaux en 2019.

Par ailleurs, ont été lancées, fin 2018, les études de programmation relatives à l'extension de son école interne d'ingénieurs, l'ISTIA, labellisée POLYTECH récemment.

Sur le site du Mans ;

Les marchés de travaux de la 2nde tranche de réhabilitation de l'UFR Lettres portant sur les bâtiments «Administration» et «Amphithéâtres» ont été notifiés en novembre 2018. Les travaux ont débuté en janvier 2019 pour une livraison à la rentrée 2019. Les travaux de l'Ecole Supérieure de Professorat et de l'Education (ESPE) – UFR Droit à Laval se sont achevés en 2018. L'établissement a accueilli ses premiers étudiants à la Toussaint et a été inauguré le 30 novembre 2018.

– **Améliorer les conditions de vie collectives des étudiants :**

En 2018, plusieurs bâtiments prévus dans le CPER ont été livrés.

Sur le site de Nantes, les travaux de construction du restaurant universitaire du Rubis sur le campus du Tertre à Nantes (dénommé S'Pace Tertre) sont achevés. Le nouvel espace de restauration multiservices a ouvert au public le 17 septembre 2018.

Cet espace innovant qui une offre alternative et complémentaire aux restaurants universitaires classiques, connaît un grand succès.

Sur le site d'Angers, le nouvel espace multiservices « S'Pace Rabelais », suite à la fermeture du restaurant universitaire des Beaux-Arts, aura des fonctions similaires. Les marchés de travaux de cette opération ont été engagés en décembre 2018 pour une livraison prévue en 2020.

La réhabilitation de la résidence universitaire Couffon Pavot d'Angers comportant trois bâtiments (A, B et C), débutée en 2017, s'est achevée en octobre 2018.

Les études de maîtrise d'œuvre sur l'opération « la Passerelle » à Angers se sont poursuivies, pour un début des travaux en 2019.

– Développer l'usage des outils numériques :

L'opération de déploiement d'infrastructures de communication collaborative (ICC) comprend deux axes :

- Le volet « infrastructures et services associés », financé par l'État à hauteur de 1,7 M€, est sous maîtrise d'ouvrage de l'Université Bretagne Loire (UBL). Le marché pour l'acquisition de l'infrastructure centrale a été notifié en juin 2018. Sa mise en service effective est prévue au 1er trimestre 2019.

- Le volet « équipement » des salles est financé par l'État (3,3M€), la Région (0,8M€) et les collectivités (0,5M€). L'année 2018 a été marquée par l'attribution et la mise au point du marché sur l'infrastructure et par le travail, mené par l'UBL et les représentants des établissements, sur la répartition des équipements de salles au sein des établissements et les principes et conditions de leur mutualisation. L'acquisition des premiers équipements et le déploiement des premières salles sont prévus en 2019.

En complément, des équipements spécifiques ont été consacrés, dans la continuité de 2016 et 2017, à l'amélioration des infrastructures numériques de l'IMT-A (Institut Mines Télécom Atlantique). Les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies sur l'opération de construction d'un Data Center à Angers. Par ailleurs, le déploiement des dernières bornes Wifi THD ayant été réalisé en 2018, cette opération est aujourd'hui achevée. Il en est de même pour l'opération « PIXA » (« Projet Innover, eXpérimenter, Accompagner») dont les trois salles d'innovation pédagogique ont été inaugurées le 14 septembre 2018, à l'initiative de l'UBL.

Au 31 décembre 2018, 57,3 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (55,7 M€ dont 16,1 M€ en 2018).

Résidence universitaire Couffon Pavot à Angers

Construite en 1957, la cité universitaire Couffon Pavot se situe à proximité du centre historique de la ville d'Angers et de La Maine. L'établissement est constitué de 3 bâtiments A, B et C autonomes de 4 ou 5 niveaux comprenant au total 341 chambres.

Ces trois bâtiments ont fait l'objet de mises aux normes de confort attendues par les étudiants, d'une part, et de travaux d'isolation thermique, d'autre part. Le programme de réhabilitation a eu pour objectif de moderniser les logements en intégrant des kitchenettes et salles d'eau individuelles, de favoriser la mixité sociale avec une offre plus large de typologie de logements, de favoriser les échanges en proposant des lieux de vie étudiante, d'assurer une meilleure isolation thermique des logements et repenser la loge d'accueil et l'administration.

La maîtrise d'ouvrage a été assurée par le CROUS des Pays de la Loire et la maîtrise d'œuvre par le cabinet d'architectes Mûrissérie. Le bâtiment B a été livré le 15 décembre 2017 et les bâtiments A et C le 30 octobre 2018.

Le projet a permis une remise aux normes complète de 274 logements répartis comme suit :

- 192 studettes,
- 6 colocations,
- 14 studios,
- 62 chambres rénovées.

L'ensemble des logements est meublé et équipé d'une salle d'eau individuelle avec douche, lavabo et sanitaires, d'une kitchenette et d'une connexion internet haut débit. A ces nouveaux logements fonctionnels, le maître d'œuvre a apporté de la couleur dans les chambres et les couloirs avec notamment des anamorphoses. Cette touche colorée et originale offre un cadre de vie agréable pour les étudiants.



Sources : cabinet d'architectes Mûrissérie

Sur le plan énergétique, l'objectif était de parvenir à l'étiquette C et d'atteindre un niveau de consommation maximum de 110 kWh/m²/an. Après la réalisation des travaux, une étude thermique fait ressortir des gains de plus de 60%. L'objectif initial est donc dépassé.

Cette opération est inscrite au CPER 2015-2020 pour un montant de 7,546 M€ dont 2,400 M€ de l'État, 3,773 M€ de la Région et 1,373 M€ du CROUS. Ce projet a bénéficié du retour du produit de la cession de 0,250 M€ suite à la vente du RU des Beaux Arts en décembre 2017. Le coût de l'opération s'est élevé à 9,827 M€ financés par des apports complémentaires hors CPER dont 1,227 M€ de la Région et 0,804 M€ du CROUS/CNOUS.



Au 31 décembre 2018, la totalité des crédits inscrits sur cette opération ont été engagés.

Eco-conditionnalité des opérations immobilières de l'enseignement supérieur

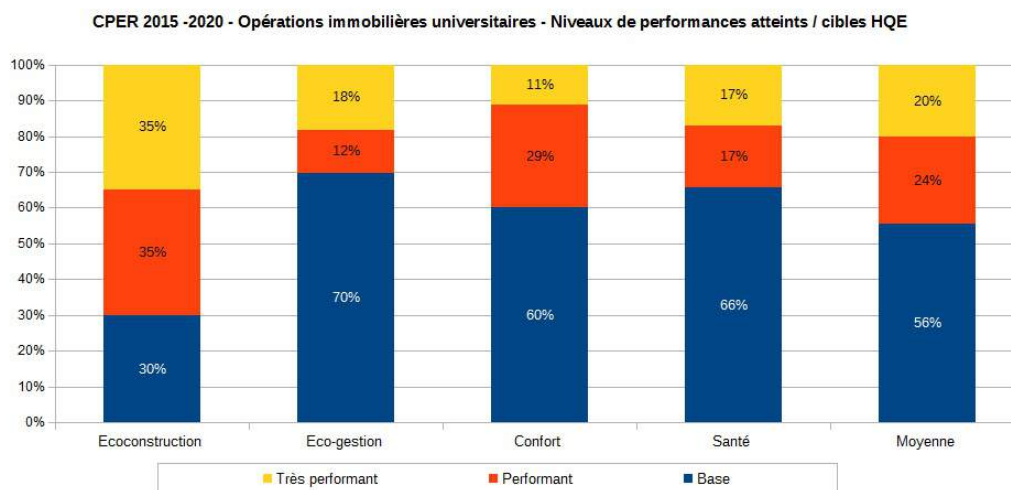
L'éco-conditionnalité consiste à lier le versement d'aides publiques au respect de principes et critères environnementaux. Ce principe a été repris dans le mémento éco-conditionnalité et les conventions d'application du CPER. Sur le volet ESRI, une attention particulière est portée sur les niveaux de qualité et performance énergétique des constructions, démarche qui peut intégrer d'autres enjeux environnementaux (gestion des eaux, déchets..) comme prévu dans la circulaire du 19 août 2015 relative à la procédure d'expertise des opérations immobilières universitaires.

Cette circulaire vise notamment un "tableau cible par cible" des performances à atteindre en application de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE). Aussi, le respect des critères d'éco-conditionnalité des opérations immobilières universitaires est défini par 14 cibles HQE réparties en 4 thématiques : éco-construction, éco-gestion, confort et santé.

Pour chaque projet, il est demandé à l'établissement et au maître d'ouvrage d'indiquer les priorités et performances qu'ils se fixent vis-à-vis de ces 14 cibles. Ces éléments sont alors analysés dans le cadre de la procédure d'expertise des dossiers avant le choix du maître d'œuvre.

Pour rendre compte de l'application de ces critères, un travail a été réalisé pour positionner les niveaux atteints ("base", "performant", "très performant") au regard des cibles du référentiel HQE sur 15 opérations immobilières déjà expertisées.

Cet outil de suivi de l'impact de l'application des critères d'éco-conditionnalité permet de dégager les tendances générales :



Toutes les opérations atteignent bien sûr le niveau "base" correspondant aux normes réglementaires (notamment Référentiel technique 2012 pour l'aspect thermique).

Cette analyse fait ressortir un bilan encourageant, avec globalement près de la moitié des cibles évaluées à un niveau performant ou très performant et en particulier 70% de cibles jugées "performantes" ou "très performantes" en matière d'éco construction. Des marges de progression existent en matière de gestion des déchets et de gestion de l'eau

Les critères d'éco-conditionnalité font dorénavant partie des éléments analysés avant la décision d'agrément du préfet de région et les niveaux insuffisants peuvent être signalés. Par exemple, une opération récente va être complétée par une assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée à l'analyse du cycle de vie du bâtiment. Le suivi de ces critères, et leur appropriation, permet de favoriser l'acculturation des établissements et des maîtres d'ouvrage à l'intégration des enjeux de développement durable, tant en phase de conception que de réalisation des projets.

Recherche, innovation et transfert de technologies

103,5 M€ sont inscrits au CPER 2015-2020, dont 45,1 M€ contractualisés par l'État et la Région.

Les acteurs régionaux ont retenu comme objectifs de renforcer l'émergence de projets novateurs et de nouvelles structurations collectives en soutenant l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines suivants : biologie-santé, alimentation-agroalimentaire-végétal, sciences humaines et sociales, sciences des matériaux – mécanique et ingénierie, sciences et technologies de l'information et de la communication – mathématiques, mer – environnement – villes et territoires.

En 2018, dans le domaine de la santé, l'acquisition d'équipements pour l'animalerie et la plateforme d'exploration fonctionnelle du projet Translat Angers a été soutenue à hauteur de 0,130 M€ par l'État et de 0,206 M€ par la Région. Dans le champ du végétal, Phénotic, qui réunit des appareils pour le phénotypage des plantes (élaboration des semences, chambre de culture), a bénéficié de 0,230 M€ de soutien par la Région.

La Plateforme Régionale Intégrée pour l'Ingénierie de la Construction (PRIIC) réunit des moyens d'essais pour tester la durabilité des matériaux, avec des applications très diversifiées (route, bâtiment, ancrage en mer...). Ces équipements ont été financés à hauteur de 0,150 M€ par l'État et de 0,209 M€ par la Région. La Région a également contribué à hauteur de 0,217 M€ aux achats d'appareils pour la surveillance de l'environnement en Pays de la Loire (Projet S2EPDL).

Les moyens d'essais dédiés au génie océanique hébergés par l'École Centrale de Nantes sont soutenus par l'État et la Région. En 2018, les crédits mobilisés par l'État (0,150 M€) et la Région (0,230 M€) permettent la jouvence des équipements du bassin d'essai et l'acquisition d'instruments de mesure (projet NEMO).

Le projet « Le Mans Acoustique » prévoit le déploiement d'un nouveau banc de mesure acoustique et des instruments dédiés au contrôle non destructif des matériaux. Ces équipements ont été financés à hauteur de 0,150 M€ par l'État en 2018.

Par ailleurs, le Centre Interdisciplinaire de Microscopie Electronique Nantais (CIMEN) a bénéficié d'un soutien de l'État à hauteur de 1,035 M€ en 2018 pour financer l'acquisition de microscopes.

Au-delà des équipements, le programme d'action-recherche comprend également des opérations immobilières. Pour 2018, la Région a notamment soutenu la poursuite de la réhabilitation et la restructuration du Centre intégré dédié à l'innovation alimentaire et à la sécurité des aliments. Le laboratoire de la planétologie et géodynamique de Nantes (LPGN) financé entièrement par l'État à hauteur de 6 M€, a été livré en mars 2018. Ce projet s'inscrit dans la rénovation du campus Lombarderie, initiée dans le CPER précédent.

La Région accompagne les chercheurs dans leurs démarches de préparation de projets européens en soutenant le dispositif « Cap Europe Pays de la Loire », porté par la COMUE UBL. Ce dispositif est une offre de services répartie sur 3 sites universitaires (Nantes, Angers, le Mans). Il a pour objectif d'accroître la participation des laboratoires ligériens aux programmes européens de recherche par un travail de veille d'informations sur les programmes Horizon 2020 et Erasmus Plus, et un appui au montage de projets européens. Un montant de 0,100 M€ a été accordé en 2018 au titre du CPER.

Au 31 décembre 2018, 76 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (34,3 M€ dont 6,3 M€ en 2018).

CIMEN - Microscopes IMN et INRA

CIMEN, le Centre Interdisciplinaire de Microscopie Electronique de Nantes, contribue à l'amélioration des infrastructures de recherche et d'innovation par l'acquisition d'équipements scientifiques de dernière génération en microscopie électronique et à faisceau d'ions. Le projet réunit le CNRS, l'INSERM et l'INRA afin de regrouper des équipements différenciants et de constituer une infrastructure unique de recherche en microscopie électronique sur le Grand Ouest.

CIMEN s'organise autour de 4 axes de recherche qui requièrent l'utilisation de microscopies électroniques avancées : les technologies de production, l'alimentation, la santé et l'interdisciplinarité santé-technologie-alimentation.

Pour ce faire, dans le cadre du CPER, ont été acquis :

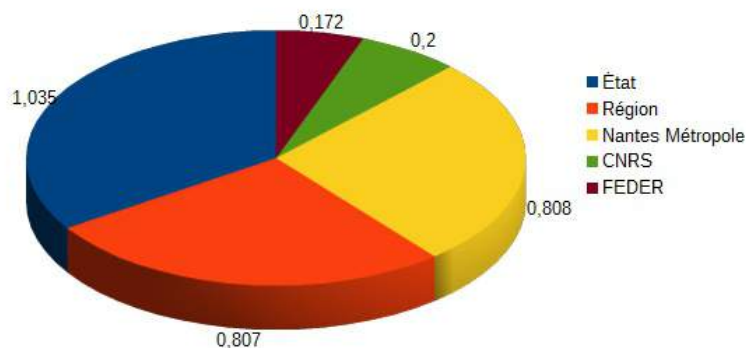
- un microscope électronique à balayage environnemental au BIA- INRA, financé par la Région Pays de la Loire, Nantes Métropole et le FEDER,
- un microscope électronique en transmission corrigé à l'IMN-CNRS et son spectromètre ultra-haute résolution associé, financé par l'État et le CNRS,
- un microscope à faisceau d'ions –cryo-Raman à l'IMN-CNRS, financé par l'État et le CNRS.

Ces équipements sont exceptionnels tant du point de vue de leur sensibilité (rapidité de mesure) que de leur résolution (précision de mesure) et permettent le portage de projets interdisciplinaires dans le cadre de CIMEN, dans les champs de la santé, de l'étude des matériaux ou encore en optique, Nantes étant reconnu comme centre d'excellence (Centre Excellence Nikon Nantes).

Cette opération est inscrite au CPER à hauteur de 3,8 M€ dont 1,035 M€ de l'État, 0,807 M€ de la Région, 0,200 M€ du CNRS et 0,808 M€ de Nantes Métropole. En complément, le Feder intervient à hauteur de 50% du coût total de l'opération. Au 31 décembre 2018, 79,5 % des crédits inscrits ont été engagés (3 M€ dont 1,2 M€ en 2018).

CIMEN - Microscopes IMN et INRA

Montant des engagements au 31/12/2018 (en M€)



Au regard de leur situation géographique et des pressions liées au changement climatique et aux activités humaines, les Pays de la Loire présentent de forts enjeux sur les milieux naturels, l'eau et les risques. La région dispose d'un potentiel de production d'énergies renouvelables important.

Énergie et changement climatique

31 M€ sont contractualisés entre l'État (ADEME) et la Région.

Pour atteindre l'objectif de la stratégie régionale de transition énergétique de 21 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale d'ici à 2020 (14 % en 2016) et ramener les émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990, les actions complémentaires de l'État (ADEME) et de la Région portent sur le soutien aux opérations de rénovation énergétique des bâtiments, la lutte contre la précarité énergétique des populations à faible revenu et le soutien aux filières d'énergies renouvelables.

Les actions de l'ADEME concernant la maîtrise de la demande d'énergie se sont traduites en 2018 par un engagement de 0,700 M€ pour le soutien aux Espaces Info Energie, la mise en place de 2 nouveaux conseillers en énergie partagée et l'accompagnement du centre de ressources Novabuild. Parallèlement, 1,8 M€ ont été mobilisés pour le développement des énergies renouvelables, avec le financement de 10 études de faisabilité d'implantation d'énergie renouvelable, le soutien à la structuration de la filière bois [4 relais et 14 études de replantation (Dynamic Bois)] et l'accompagnement des investissements dans 14 installations, tant en matière de géothermie, de pompe à chaleur, de solaire thermique, de méthanisation (avec injection de gaz dans le réseau) que de bois énergie.

39 collectivités ont été accompagnées par la Région pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics pour un montant de 1,6 M€.

Au 31 décembre 2018, 70,6 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (21,9 M€ dont 4,5 M€ en 2018).

VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

La Roche sur Yon Agglomération : Rénovation énergétique de l'ancienne Poste, nouveau siège de l'agglomération

Dans un souci de rationalisation et d'efficacité des services administratifs de la Ville et de l'agglomération, le choix a été fait de rassembler une partie des services de ces deux administrations au sein d'une même entité, validant le principe d'un guichet unique, au bénéfice des citoyens.

L'actuel Hôtel de Ville présente des carences en matière de sécurité incendie qui rendent urgent le déplacement d'une partie de ses services.

Sur une surface de 1 678 m², la consommation énergétique passera de 114 à 51 kWep/m²/an, soit un gain de 55,3 %.

Les travaux portent sur :

- l'isolation des murs extérieurs, du plancher bas, de la toiture,
- le changement des menuiseries extérieures,
- le remplacement de la chaudière,
- la mise en place d'une ventilation double flux
- un système d'éclairages Leds.

Ce projet a été porté par un conseiller en énergie partagée recruté par La Roche sur Yon Agglomération et cofinancé par l'ADEME à hauteur de 117 000 € sur une durée de 3 ans.

Le budget de l'opération est de 524 000 € avec une aide de 83 900 € attribuée par la Région, pour la rénovation de bâtiments publics améliorant leur performance énergétique de plus de 40%.

Économie circulaire et économie de ressources

8,4 M€ sont contractualisés entre l'État (ADEME) et la Région.

Les principales actions soutenues en 2018 se sont structurées autour de l'animation des entreprises pour la mise en place de systèmes de management environnemental, du soutien à des relais, de l'accompagnement d'opérations collectives d'éco-conception, d'opérations tournées vers l'économie de la fonctionnalité ou d'optimisation des flux.

Les aides aux filières artisanales, ainsi que les évolutions législatives obligeant tout nouveau pressing à utiliser l'aqua nettoyage, ont fortement réduit la production et la collecte des déchets dangereux, conduisant ces filières à intégrer dorénavant ces pratiques. Aussi, la Région, en accord avec la chambre régionale des métiers et de l'artisanat, a mis fin aux dispositifs d'aides environnementales aux travaux dans des garages (par exemple les cuves à double paroi, les systèmes de rétention) et des pressings. Les deux derniers dossiers de garages, aidés pour modifier leurs pratiques, ont été soutenus pour 8 408 €.

La Région s'est depuis fortement mobilisée sur l'économie circulaire pour laquelle elle vient d'adopter en 2018 un plan d'actions et de lancer un premier appel à projets. Le budget alloué est de 0,414 M€ pour 20 projets sur la boucle alimentaire et biologique, le réemploi, la réparation, l'éducation des citoyens et le recyclage.

En 2018, les crédits mobilisés par l'État (ADEME) ont concerné trois thématiques principales : l'alimentation durable avec notamment le soutien aux projets alimentaires territoriaux (0,155 M€), la méthanisation agricole (0,940 M€) et la meilleure prise en compte de l'environnement (énergie, éco-conception) dans les entreprises (0,100 M€).

Au 31 décembre 2018, 62,5 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (5,3 M€ dont 1,2 M€ en 2018).

Opération « EcoproDDuire » avec les CCI pour le développement de l'écoconception

Portée par les CCI, l'opération EcoproDDuire propose un accompagnement à l'éco-conception de produits ou de services pour un groupe de 10 à 14 entreprises des Pays de la Loire.

L'opération s'articule autour d'accompagnements individuels et collectifs des entreprises. L'année 2019 est l'année du recrutement des entreprises, de la sélection du bureau d'études qui va les accompagner et du démarrage de l'opération, dont les phases sont les suivantes :

- Initier / accompagner la démarche d'éco-conception dans l'entreprise,
- Former une personne référente,
- Intégrer la performance environnementale et économique dans la conception des produits ou services, et par l'approche managériale,
- Optimiser les impacts,
- Promouvoir l'image responsable de l'entreprise,
- Diffuser l'éco-conception par le management des équipes.

L'objectif final est de pérenniser la démarche d'éco-conception dans le processus de conception de l'entreprise par la formation des salariés sur un cas pratique dans l'entreprise et par le transfert des compétences.

D'un coût total de 85 820 €, l'opération est accompagnée par l'ADEME à hauteur de 46 624 €, les taux d'aide aux entreprises étant majorés pour les petites et moyennes entreprises.

Prévention des risques naturels

10 M€ sont contractualisés entre l'État – Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) – et la Région.

2018 n'a pas connu de nouvelle labellisation de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Les subventions du FPRNM relatives aux deux actions majeures réalisées en 2016 (digue de Méan à Saint-Nazaire pour le PAPI CARENE et le barrage de la Gachère à Bretignolles et Brem-sur-Mer pour le PAPI du marais des Olonnes) ont été soldées. Deux nouveaux PAPI d'intention (Val d'Authion et Loire aval) ont été labellisés en 2018 pour un montant total de 2,7 M€ et deux avenants (Baie de Bourgneuf, Littoral Cap Atlantique) ont été validés pour un engagement supplémentaire global de 3,2 M€.

En 2018, la Région a quant à elle mobilisé une enveloppe de plus d'1 M€ pour la mise en œuvre des études et travaux prévus aux PAPI.

L'année 2018 a été marquée par l'accord sur une nouvelle convention régionale de gestion durable du littoral signée le 30 janvier 2019 pour une durée de 4 ans. Elle précise les engagements réciproques de l'État, du conseil régional des Pays de la Loire et des conseils départementaux de la Loire-Atlantique et de la Vendée en faveur d'actions visant à une gestion durable du trait de côte et à la prévention des risques de submersion marine sur le littoral des Pays de la Loire. Les orientations stratégiques poursuivies se déclinent en 2 axes :

- Faire progresser la connaissance du littoral régional et le partage des données ;
- Inciter et accompagner les territoires dans la mise en œuvre de stratégies locales pour la prévention des risques littoraux permettant la réalisation d'actions concrètes à court terme.

Ce partenariat permet de renforcer les liens entre la Commission régionale de gestion durable du littoral (CRGDL) et l'Observatoire régional des risques côtiers (OR2C) sur le volet connaissance. Ainsi, les études d'amélioration des connaissances (réglementaires et autres) financées dans le cadre de la Commission auront vocation à être désormais valorisées au sein de l'OR2C qui a bénéficié d'une aide régionale globale de 0,6 M€ sur la période 2016-2018.

Fin 2018, 90,2 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (9 M€ dont 1,1 M€ en 2018).

Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz : Travaux de confortement d'ouvrages de protection contre la mer à Moutiers en Retz au titre de la Convention de gestion durable du trait de côte 2012-2018

Les travaux de confortement et de rehausse des niveaux de protection des digues du bourg de Moutiers en Retz correspondent à l'action 7.1. du PAPI de la Baie de Bourgneuf.

Les travaux ont été autorisés par arrêté préfectoral du 26 juillet 2017 au bénéfice de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, gestionnaire du système d'endiguement et autorité compétente sur le territoire en matière de prévention des inondations.

Ce projet a porté sur des travaux :

- de réfection de pieds de perrés en palplanches sur un linéaire d'environ 370 m au port du Collet et sur 130 m dans le bourg aux Fresches et aux Roches Rouges,
- de protection du littoral et de rehausse des niveaux de protection comprenant la réalisation de 350 m de mur chasse-mer sur le boulevard de l'Océan, 250 m de murs arrières en pierres avec passages à batardeaux,
- de rehausses localisées par remblaiement routier ou création de digues, merlons en terre et murets en pierre sur les sites du Port du Collet et du Lancastria.

Le coût d'investissement global lié à cette opération s'est élevé à 1,2 M€, avec un financement à hauteur de 40% de l'État, 15% de la Région, 15% du Département de Loire-Atlantique et 30% de Pornic Agglomération Pays de Retz.



Sources : Pornic Agglo Pays de Retz

Reconquête de la biodiversité

19,4 M€ sont contractualisés entre l'État (dont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre des espèces inféodées au milieu aquatique) et la Région.

Pour faire face aux pressions anthropiques qui s'exercent sur les espaces naturels ligériens et fragilisent la biodiversité, l'État et la Région accompagnent la mise en place de mesures d'inventaires, de protection et de gestion. Ils s'appuient notamment sur le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), adopté en 2015. Au cours de l'année 2018, cet accompagnement s'est poursuivi autour d'initiatives territoriales, parmi lesquelles deux projets structurants sélectionnés au titre du dispositif européen LIFE, instrument financier pour l'environnement (Life Sallina sur les marais salants de Guérande, de Noirmoutier et du Marais breton – Life Mont des Avaloirs sur le territoire du Parc naturel régional Normandie Maine). La Région a consacré plus de 0,575 M€ au soutien de ces projets LIFE.

Outre le fonctionnement des cinq réserves naturelles nationales et de la gestion des sites du réseau Natura 2000 (animation et contrats), l'État a financé des actions de connaissance de la biodiversité, et la mise en place du système d'information sur la nature et les paysages (SINP). Une première étape a été franchie avec la mise en ligne du portail « Biodiv' Pays de la Loire » en novembre 2018 (<http://biodiv-paysdelaloire.fr/>). En 2018, l'État a ainsi mobilisé plus de 1,7 M€.

La Région soutient le partage des savoirs et savoir-faire, via la mobilisation des principales têtes de réseau naturalistes en Pays de la Loire (Conservatoire botanique national de Brest, Ligue pour la protection des oiseaux, Conservatoire d'espaces naturels, etc.) et l'ensemble des forces vives régionales pour une préservation et une valorisation du capital naturel régional, via des projets de territoire (contrats nature, réserves naturelles régionales, projets agroenvironnementaux et climatiques, projets agroforestiers, etc.). La Région y a consacré plus d'1 M€ en 2018.

En juin 2018, l'État et la Région ont présenté devant le Comité régional de la biodiversité (CRB) la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) 2018-2023, fruit d'une démarche d'élaboration participative co-pilotée par le conseil régional et l'État, avec l'ensemble des acteurs régionaux concernés. La SRB a fait l'objet d'une validation par l'État, et par la Région lors de sa session du 18 octobre. La SRB définit un cadre clair à l'action conjointe et volontaire des associations, des entreprises et des collectivités, s'appuyant sur des outils concrets et des

aides incitatives déployés en réponse à des besoins territoriaux identifiés.

Fin 2018, 74,7 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (14,5 M€ dont 3,8 M€ en 2018).

Préservation des ressources en eau

61,7 M€ sont contractualisés entre l'État (Agence de l'eau Loire-Bretagne) et la Région.

En 2018, deux contrats régionaux de bassin versant (CRBV) ont été renouvelés (Logne - Boulogne - Ognon - Grandlieu et Mayenne) et deux nouveaux territoires ont contractualisé avec la Région (Evre – Thau – Saint Denis et Authion) portant le taux de couverture de la région en CRBV à 90 %. L'enveloppe régionale pour ces quatre CRBV s'élève à 4,5 M€.

Dans le cadre de son soutien aux territoires ne disposant pas d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) approuvé, la Région a financé, pour près de 0,5M€, des travaux de restauration des milieux aquatiques. On peut citer notamment, dans le cadre de la politique conjointe État-Région de restauration de la continuité écologique sur la rivière Sarthe, les opérations portées par le département du Maine et Loire, financées en 2018 à hauteur de 0,25 M€ par la Région et 0,32 M€ par l'Agence de l'eau. D'autres actions de restauration des milieux aquatiques, sur des territoires non encore pourvus de CRBV, ont également été financées sur le Vaige, l'Erve, l'Orne champenoise ou le Thouet.

Parmi les opérations accompagnées en 2018, l'Agence de l'eau a contribué à l'acquisition de 75 ha de zones humides en Vendée et en Loire Atlantique. Elle a mobilisé 0,9 M€ pour l'animation des SAGE, qui couvrent désormais 95 % du territoire régional, et 1,3 M€ en faveur de l'animation agricole et du conseil auprès des agriculteurs pour la réduction des pollutions diffuses. Par ailleurs, l'Agence de l'eau a financé une trentaine de postes de techniciens de rivière, chargés de la mise en place et du suivi des actions conduites sur les rivières ligériennes : restauration des cours d'eau, amélioration de la continuité et de la circulation piscicole, diversification des habitats piscicoles.

Enfin, la Région a poursuivi son engagement dans la construction d'un projet intégré LIFE sur l'eau. Le projet REVERS'EAU vise la reconquête du bon état des masses d'eau sur le territoire régional. Suite au dépôt d'un premier dossier en septembre 2018, la Région a reçu un avis positif de la Commission Européenne en novembre 2018 l'invitant

à poursuivre sa candidature avec l'élaboration du document final qui a été déposé 14 mars 2019. Ce projet d'un budget total d'environ 20 M€ fédère 16 porteurs de projet (collectivités, structures porteuses de SAGE,...) en plus de la Région et des partenaires privilégiés que sont l'État et l'Agence de l'eau.

Au 31 décembre 2018, 73,2 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (45,1 M€ dont 10,8 M€ en 2018).

Département du Maine et Loire : Restauration écologique au seuil du bras de la Vidange

Ce projet, porté par le département du Maine-et-Loire, concerne des travaux pour restaurer la continuité écologique sur la rivière Sarthe et son bras annexe, au niveau du seuil de la Vidange situé sur la commune de Tiercé (ouvrage appartenant au département du Maine-et-Loire).

Dans le but de respecter les normes environnementales liées au classement de la Sarthe en liste 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement, des aménagements ont été prévus dont l'installation de deux dispositifs de franchissement piscicoles pour restaurer la continuité piscicole.

Le coût de l'opération s'élève à 0,405 M€, financé à hauteur de 0,243 M€ par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et 80 915 € par la Région.

Photographie aérienne du seuil de la Vidange



Sources : AELB

Projets territoriaux de développement intégré

19,2 M€ sont contractualisés entre l'État (dont ADEME et Agence de l'eau Loire-Bretagne) et la Région.

Les actions soutenues en 2018 ont concerné les projets d'éducation à l'environnement et au développement durable, l'accompagnement des parcs naturels régionaux (PNR), le soutien aux plans climat énergie territoriaux ainsi que la promotion des écoquartiers et des projets issus de la démarche « écocité ».

En 2018, l'ADEME a notamment poursuivi son implication en matière de mobilité durable (audit de flotte de véhicules, schéma directeur des modes actifs, étude des impacts multifactoriels des déplacements). L'ADEME a également soutenu l'innovation dans l'économie sociale et solidaire (0,250 M€) dans le cadre du Partenariat innovation Economie Sociale et Solidaire pour la transition écologique avec Les Ecosolies ainsi que le développement de l'autoconsommation photovoltaïque (55 000€ - 20 études).

L'ADEME contribue par ailleurs, à hauteur de 0,120 M€, à la mise en oeuvre de l'Observatoire ligérien de la Transition Energétique et Ecologique (TEO) - évolution du DROPEC (dispositif régional d'observation partagé énergie climat - <http://www.dropec.fr>), visant à la mise à disposition des données énergie climat. Les données liées au patrimoine naturel via le Système d'Information de la Nature et des Paysages (SINP) animé par la DREAL sont également mises à disposition de TEO

L'engagement régional aux côtés des quatre PNR a été renouvelé via la signature des Contrats de parc 2018-2020. La Région a consacré près de 2,5 M€ en 2018 au soutien de ces territoires incubateurs de développement intégré. Ces territoires singuliers bénéficient désormais d'un budget régional stabilisé pour être les relais des dispositifs portés par la Région et ses partenaires dans le cadre notamment de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, de la feuille de route « Transition énergétique » et du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs.

En 2018, 67,2 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (12,9 M€, dont 2,9 M€ en 2019).

Mise en place de l'observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique

L'Observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique (TEO pour Transition Ecologique Observatoire) a été créé sous la forme d'une association « Loi 1901 », en décembre 2017.

Les membres fondateurs sont l'État (DREAL), l'ADEME et la Région Pays de la Loire. Les membres actifs sont Air Pays de la Loire, RTE, ENEDIS, GRTgaz et GRDF. La présidence est actuellement assurée par la DREAL.

L'objet de l'association est de doter les Pays de la Loire d'un dispositif d'observation et de suivi des actions menées dans la région en matière de maîtrise de l'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique au travers de données et d'indicateurs.

Pour répondre à cet objectif, les actions mises en œuvre par l'association sont :

- l'observation et l'information sur la situation énergétique et climatique du territoire par la collecte de données, l'élaboration de bilans énergétiques et climatiques, le développement et le suivi d'un tableau de bord d'indicateurs de réalisation et de résultats ;
- l'apport de données pour la mise en œuvre des politiques locales et régionales de l'énergie, du climat et de l'environnement ;
- la sensibilisation aux enjeux sur l'énergie, le climat et l'environnement.



Le financement de TEO est le suivant :

- ADEME : subvention de création et de fonctionnement de 0,120 M€ sur 3 ans (convention pluri-annuelle 2018 à 2020 signée le 30 avril 2018)
- Région : subvention annuelle de 39 000 €
- Gestionnaires de réseau d'énergie : cotisation annuelle de 2 000 € chacun
- Air Pays de la Loire: mise à disposition des locaux et maintenance informatique, estimée à 4300 € par an.

Un chef de projet a été recruté à partir de juillet 2018. Fin 2018, le tableau de bord d'indicateurs de réalisation et de résultats était en cours de développement. Une première version de ce tableau de bord devrait être mise en ligne fin mai 2019 sur le site Internet de TEO, lui aussi en cours de développement.

Le volet numérique s'articule autour de trois priorités :

- faire du numérique une chance pour la jeunesse,
- renforcer la compétitivité des entreprises,
- promouvoir nos valeurs dans la société et l'économie numérique.

L'accès à un réseau de qualité pour tous les Ligériens – raccordement fibre optique jusqu'à l'abonné pour 65 % des Ligériens à horizon 2020, hors zones conventionnée et FttH (Fiber to the Home ou fibre jusqu'à l'abonné) d'intervention publique – et le raccordement très haut débit prioritaire aux communautés d'innovation sont inscrits dans la stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) adoptée par l'État et la Région en juillet 2015. La majorité des investissements correspondants sont valorisés, pour les usages et services, une partie seulement des financements étant contractualisée dans le CPER.

A fin du 4^{ème} trimestre 2018, 503 100 bâtiments (logements, établissements, entreprises...), soit 24 % des locaux en Pays de la Loire, sont raccordables à la fibre optique, ce qui représente une progression de 138 000 locaux en un an.

Développer la mutualisation et le partage de l'information géographique entre les acteurs publics

0,85 M€ sont contractualisés à parité entre l'État et la Région.

Infrastructure de données géographiques (<http://www.geopal.org>) et communauté d'acteurs publics ligériens de l'information géographique, GEOPAL a pour missions la coordination de l'acquisition et de la mise à jour des données géographiques de référence, la diffusion et la communication de l'information géographique à l'aide d'une plate-forme de services numériques, l'animation des acteurs, la réutilisation et la valorisation des données géographiques pour le développement des usages et services à valeur ajoutée.

En 2018, l'État a engagé 14 800 € pour l'hébergement et l'administration de la plate-forme et 21 000 € pour la mise à jour de bases de données d'occupation des sols à grande échelle (OCSGE).

VOLET NUMERIQUE

Au 31 décembre 2018, 81 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (0,688 M€, dont 35800€ en 2018).

Usages des outils numériques dans l'enseignement supérieur

10,8 M€ sont consacrés à des projets d'infrastructures numériques et à des initiatives contribuant à la « transition numérique » de l'enseignement supérieur (voir le volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation »).

Égalité numérique des territoires

Le soutien potentiel de l'État (FSN – Fonds pour la société numérique) aux projets des conseils départementaux est évalué à 220 M€. De même, la participation financière de la Région est évaluée à 118 M€.

Fin 2018, les cinq départements de la région disposent d'un soutien financier de l'État et de la Région pour les opérations de déploiement de la fibre optique. Les programmes de travaux sont en cours dans tous les départements et des offres de service « fibre » sont déjà proposées aux habitants et aux entreprises de Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe et Vendée.

A noter qu'en 2018, l'État a confirmé son engagement pour soutenir les projets très haut débit de la Loire-Atlantique à hauteur de 35,28M€ et a, par ailleurs, acté son soutien à la deuxième phase de déploiement de la fibre optique du projet très haut débit de la Vendée, à hauteur de 28 M€.

Déploiement du très haut débit – Réseau d’Initiative Publique – SMO Anjou Numérique

Le réseau d’initiative publique du Maine-et-Loire est porté par le syndicat mixte ouvert « Anjou Numérique ». Après sa création en juillet 2015, Anjou Numérique a été chargé de mener le projet Très Haut Débit du Maine-et-Loire. Le travail mené avec les intercommunalités a conduit à un élargissement progressif du projet jusqu’à la validation, fin juin 2016, de l’orientation vers un montage concessif pour un objectif « 100% FttH » : l’objectif est de négocier avec les candidats le périmètre le plus étendu possible. La procédure d’attribution de la délégation de service public a abouti fin 2017. Le coût du projet est estimé à 324 M€.

Anjou Numérique a attribué sa délégation de service public (DSP) à TDF FIBRE, qui prévoit d’investir 287,5 M€ issus de ses propres fonds. En tant que délégataire, TDF est chargé de la conception, de l’établissement, du financement et de l’exploitation technique et commerciale du réseau FttH ainsi que de la prise en charge du réseau de 1ère génération (dont la mission est de raccorder les entreprises) à partir de 2026.

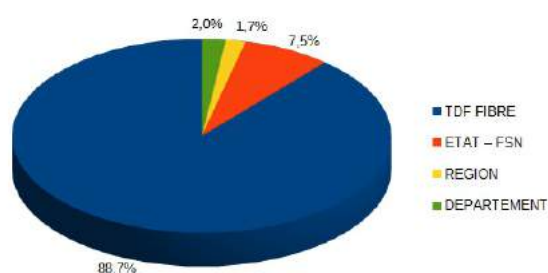
La durée de la convention de délégation a été fixée à 25 ans.

Le nombre total de prises à construire à l’issue des 5 premières années est de 220 000, dont 35 000 dans les trois ans à compter de l’entrée en vigueur de la convention de DSP : elles correspondent aux locaux figurant dans les zones géographiques concentrant le plus de difficultés, à savoir des débits de moins de 3 Mgb/s.

La subvention publique totale sollicitée par le délégataire s’élève à 36,5 M€, avec le plan de financement prévisionnel suivant :

- 24,4 M€ par l’État via le fonds pour la Société Numérique (FSN),
- 6,6 M€ par le Département ,
- 5,5 M€ par la Région,
- sans participation des intercommunalités. En effet, le délégataire a réalisé les investissements sur ses fonds propres

Plan de financement prévisionnel du projet TttH Anjou Numérique



Couverture téléphonie mobile

En Pays de la Loire, 48 communes sont reconnues « zones blanches » en centre-bourg. En 2017, l’État a soutenu la construction de pylônes de téléphonie mobile pour 17 de ces 48 communes pour un montant de 1,5 M€, en Mayenne et en Sarthe. En 2018, la Région a également soutenu la construction de ces infrastructures pour un montant total de subventions de 0,346 M€, dont 0,279M€ en Mayenne et 66 484 € en Sarthe. La maîtrise d’ouvrage pour la construction de ces pylônes est assurée respectivement par Territoires d’Énergie Mayenne et Sarthe Numérique. 12 de ces 17 pylônes ont été mis en service en 2018.

En 2018, la politique gouvernementale d’accompagnement à la couverture mobile des territoires a été complètement revue. Un accord signé entre l’État, l’ARCEP et les quatre opérateurs de téléphonie mobile vise la généralisation de la couverture mobile de qualité permettant l’usage de la 4G par tous. Les opérateurs ont pris cinq engagements contraignants pour améliorer la couverture mobile sur leurs fonds propres en contrepartie de nouvelles conditions d’attribution des licences d’émission de fréquences, prenant ainsi en compte l’objectif d’aménagement du territoire.

Cet accord se substitue aux programmes antérieurs de couverture mobile mis en place par l’État. 24 des 48 pylônes situés en zone blanche seront pris en charge en totalité par les opérateurs de téléphonie mobile, ainsi que 6 pylônes à construire dans des sites non couverts, reconnus dans le cadre de dispositifs complémentaires, « sites stratégiques » et « France Mobile ».

L’étude engagée en 2017 par l’État et la Région, afin de se doter de leur propre outil de diagnostic de la couverture régionale en terme de téléphonie mobile, s’est poursuivie en 2018 par la réalisation de nouvelles campagnes de mesures de la qualité de la couverture en téléphonie mobile. Cette étude a permis de disposer d’une connaissance approfondie des zones à couvrir en priorité. En effet, 83% des communes de la région ont fait l’objet de tests sur la qualité de la voix (plus de 133 500 mesures) et 86% sur la qualité de l’internet mobile (plus de 93 500 mesures).

L’analyse des données de couverture sur l’ensemble de la région a permis d’identifier 287 communes en situation critique, dont 124 « très critique » sur la qualité de la couverture mobile voix.

La mise en place du New deal et la gouvernance régionale

En janvier 2018, le gouvernement a conclu un accord avec les quatre opérateurs de téléphonie mobile dit « New Deal mobile ». L'objectif global de cet accord est de généraliser une couverture mobile du territoire, de qualité, dès 2020 en rendant ainsi possible l'usage de l'internet mobile (4G) sur l'ensemble du territoire. Différentes mesures s'articulent, et plus spécifiquement, un dispositif dit de « couverture ciblée », prévoit, au niveau national, la couverture de 5 000 nouvelles zones, par opérateur, à raison de 600 zones par opérateur en 2018, 700 en 2019, 800 en 2020, 2021 et 2022, soit 3 700 zones d'ici fin 2022 (puis 600 par an).

Ce dispositif « couverture ciblée » est coordonné, en région des Pays de la Loire, par l'État et la Région. Les cinq départements ont mis en place une équipe-projet opérationnelle chargée d'être la porte d'entrée pour la mise en œuvre de ce dispositif. Le financement des pylônes est assuré par les opérateurs mais les demandes de localisation de leurs implantations sont arbitrées par les collectivités publiques.

En 2018, un premier arrêté fixant une liste de zones à couvrir par les opérateurs, a été établi le 4 juillet dernier. Il répertorie les sites qui avaient déjà été qualifiés de zone blanche, dans le cadre des anciens dispositifs de l'État (centres-bourgs zones blanches, sites stratégiques, sites France Mobile) : pour la région des Pays de la Loire, cela représente la construction de 30 nouveaux pylônes, destinés à couvrir 32 communes. Un second arrêté a fixé une liste de 10 nouveaux sites à couvrir par les quatre opérateurs en Maine et Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée. Ces 10 sites ont été identifiés grâce à l'étude de qualité de couverture régionale, cofinancée par la Région et l'État, dont les résultats ont été confirmés par les études des quatre opérateurs de téléphonie mobile.

Le CPER a pour objectif de favoriser la modernisation de l'appareil productif régional, l'évolution des besoins en emplois et en compétences et l'émergence de projets structurants.

Ces ambitions s'inscrivent dans la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) qui identifie 6 champs d'innovation porteurs pour la région : les technologies avancées de production, les industries maritimes, l'alimentation et les bio-ressources, l'informatique et l'électronique professionnelle, le design et les industries culturelles et créatives, les thérapies de demain et la santé, reprises dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

L'usine du futur

Les financements suivants de l'État et de la Région sont valorisés dans le contrat :

- appui de Bpifrance au travers des « prêts usine du futur » pour un montant estimé de 60 M€ ;
- financements de la Région pour au moins 60 M€.

VOLET INNOVATION FILIERE D'AVENIR ET USINE DU FUTUR

Au 31 décembre 2018, les prêts financés par Bpifrance s'élèvent à 90,6 M€, dont 9,7 M€ en 2018 :

- « prêts numériques » : 16,8 M€ cumulés pour 25 opérations,
- « prêts verts 2 » : 29,6 M€ cumulés pour 29 opérations,
- « prêts robotiques » : 21,8 M€ cumulés pour 34 opérations,
- « prêts croissance automobile » : 3,8 M€ cumulés pour 5 opérations,
- « prêts croissance industrie » : 18,6 M€ pour 19 opérations.

Le plan régional pour l'industrie du futur & French Fab

A la fin 2018, 440 entreprises ont été accompagnées dans le cadre du plan régional pour l'Industrie du Futur. L'état d'avancement des 4 axes de ce plan est le suivant :

Accompagner chaque PME/PMI vers une modernisation individualisée

- 133 dossiers déposés dans le cadre de l'AMI « Industrie du futur »
- 104 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement pour moderniser leur outil de production (dont 90 via l'AMI)
- Une amplification du soutien régional permettant à une PME de pouvoir bénéficier d'une aide régionale maximale de 400 000 € (dont 100 000 € sous forme de subvention)
- Un nouveau parcours DINAMIC « Industrie du futur »

Soutenir les programmes de progression collective

- 266 entreprises impliquées
- Les Pays de la Loire ont été la première Région à relayer le label French Fab dès l'été 2017.
- Pays de la Loire sont aujourd'hui la première Région à compter des clubs « French Fab » portés par les entreprises avec soutien régional sur l'ensemble des départements
- Préparation d'un « Evènement French Fab » en juin 2019 en Sarthe.

Former les opérateurs du futur

- Rénovation CFA Industrie et Ateliers ICAM (9 M€)
- Formation Continue Industrie/Numérique (11,7 M€)
- Formation Industrie/numérique en apprentissage (10,7 M€)
- Usine Ecole UIMM (5 M€)
- Formation Initiale – ouvertures 2017 (300 K€)
- Projet ECND Academy (400 K€)

Renforcer l'avance technologique des Pays de la Loire

- 60 entreprises dans des programmes de R&D avec appui des clusters et des pôles de compétitivité
- Soutiens aux projets structurants IRT et CEA Tech
- Projet NEXT labellisé I-SITE dans le cadre du PIA 2
- 7 projets de recherche soutenus en 2018 pour un montant total de 853 K€
- 6 lauréats « Etoiles montantes » dans les domaines de l'industrie du futur

French Fab

Inspirée des succès de la French Tech, la marque « French fab » vise à promouvoir l'industrie française aux plans régional et national. Ce label est la vitrine des savoir-faire industriels français au service d'une ambition qui est de promouvoir les performances de notre industrie car celle-ci est la force et l'avenir du territoire.

Après avoir lancé avec succès son Plan régional pour l'industrie du Futur en mars 2017, la Région réaffirme une ambition forte pour le développement de son industrie ligérienne. Elle a été la première en France à développer les accélérateurs régionaux avec le soutien de Bpifrance, la première aussi à lancer en Pays de la Loire la marque « French Fab », pour en décliner la dynamique dans chacun de ses départements.

Les industriels ligériens se sont très vite saisis de cette démarche et aujourd'hui cinq clubs départementaux ont été créés et sont pilotés par des industriels ligériens. Ils mobilisent 568 entreprises ligériennes.

Les objectifs poursuivis par la Région à travers la bannière French Fab sont :

- Réconcilier les jeunes avec les métiers industriels,
- Valoriser l'excellence de l'industrie ligérienne,
- Pousser les industriels à chasser en meute au niveau national et international,
- Mettre en avant la large palette de compétences des acteurs régionaux dans les technologies avancées de production.

Des synergies existent avec les financements de l'État accordés dans le cadre des appels à projets du programme d'investissement d'avenir (PIA).

Ainsi, en 2018, 12 nouveaux projets de recherche industrielle validés par l'IRT Jules Verne ont été financés par le PIA pour un budget global de 26 M€.

Le projet d'usine-école mutualisée, dédiée aux formations industrielles, baptisé « Jules Verne Manufacturing Academy », lancé par l'IRT et désormais piloté par l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), devrait être livré en 2020. La première tranche de ce projet porte sur une surface de 3000 m² et un investissement de 12 M€ dont 6 M€ pour l'acquisition d'équipements de haute technologie. Il est financé par l'UIMM, l'État (dans le cadre de l'appel à projets du PIA « Investir dans la formation par alternance ») et la Région Pays de la Loire.

Lancement du nouveau dispositif « Pays de la Loire - Programme d'investissements d'avenir régionalisé » - PIA3 régionalisé

Le 3ème volet du Programme d'Investissements d'Avenir lancé par le Gouvernement disposait d'une enveloppe régionalisée permettant à chaque Région de choisir dans le cadre d'un pilotage commun avec l'État une déclinaison spécifique d'actions qui s'adressent en priorités aux PME régionales.

L'expérimentation lancée en 2015 sur le territoire régional dans le cadre du PIA2 (fonds Pays de la Loire territoire d'innovation – Programme d'Investissements d'Avenir – FTI-PIA) aura permis de soutenir 68 projets d'entreprises pour un montant de 20 M€. Ce dispositif de PIA régionalisé, complémentaire aux autres fonds de

soutien, a été largement plébiscité par les entreprises notamment pour son adéquation aux besoins dans la stimulation de l'investissement des PME et pour un mode de gouvernance agile. La qualité du partenariat entre l'État, la Région, Bpifrance et le SGPI est à souligner.

S'appuyant sur ce bilan positif, l'État et la Région ont décidé de poursuivre leur partenariat, et de mobiliser plus de 27 M€ au global, à parité entre les deux partenaires.

Ainsi, deux premiers appels à projets régionaux opérés par Bpifrance, « Pays de la Loire Innovation – PIA3 » et « Pays de la Loire Filières – PIA3 », ont été lancés en janvier 2018

pour soutenir respectivement l'investissement des PME dans des projets d'innovation et la structuration des filières-clés régionales.

Sur le volet « Pays de la Loire Innovation - PIA3 », 19 projets régionaux ont été soutenus pour un montant d'aide État-Région de 4,4 M€ représentant près de 32% de l'enveloppe dédiée. Bien qu'il soit encore trop tôt pour tirer des enseignements définitifs, les premières répartitions

sectorielles des dossiers confirment la spécificité régionale : le numérique, les biotechnologies et le manufacturing, qui sont trois secteurs-clé de l'économie ligérienne, avec également les industries agro-alimentaires.

Sur le volet « Pays de la Loire Filières – PIA3», un dossier est à l'instruction et d'autres projets sont en cours de montage.

Etude de faisabilité d'un nouveau bras de manipulation articulé en Loire Atlantique

Située dans le vignoble nantais (20 km au sud de Nantes), la société NEODITECH à Gétigné (44), avec un effectif de 20 personnes, en progression, fabrique et conçoit des bras de manipulation et autres systèmes ergonomiques. Spécialisés dans les faibles charges (50 kg et 100 kg), les produits NEODITECH répondent aux problématiques ergonomiques et agissent sur l'organisation et le bien-être au travail, l'augmentation des performances, ainsi que la lutte contre les TMS (troubles musculosquelettiques). Grâce à ses dix ans d'expérience, NEODITECH a su conquérir de nombreux marchés dans le secteur de l'ergonomie sur tout le territoire Français et commence son développement à l'export.

Le projet accompagné par le PIA3 vise à étudier la faisabilité d'un bras de manipulation nouvelle génération encore plus fluide que le bras actuel, plus ergonomique et doté de fonctions de freinage et de détection de collisions répondant aux exigences de sécurité exprimées par les clients. L'enjeu est également de rendre le mouvement du bras aussi proche de celui du bras humain, pour permettre ainsi une utilisation plus transparente pour l'utilisateur et une meilleure appropriation dans les gestes de travail.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 0,200 M€ à parité État-Région.

Nawo Solution, une solution développée en Mayenne pour détecter et prévenir les risques d'apparition de troubles musculosquelettiques

Haptique et Réalité Virtuelle (Changé – 53) est une société innovante en réalité virtuelle qui début 2018 employait 12 personnes dont 10 en R&D. Elle dispose d'un laboratoire en commun avec le CEA.

L'entreprise crée des simulateurs de formation appliquée pour les métiers de la santé où la mise en situation réelle du praticien en formation ou de l'étudiant peut se révéler dangereuse, trop onéreuse ou techniquement impossible. Elle propose également NAWO SOLUTION, un outil d'analyse biomécanique qui s'appuie sur les technologies de la réalité virtuelle pour optimiser l'ergonomie des postes de travail.

Avec l'appui du PIA3, elle a lancé le projet nommé MISTRAC (Mesure Instrumentée du STress et des Activités Cognitives) qui consiste à fournir des données factuelles aux ergonomes pour les aider dans leurs missions. Une étude est lancée sur l'usage de capteurs biophysiques permettant de mesurer le stress, la charge mentale ou plus largement les émotions (évaluations cognitives) ressenties par l'usager. L'objectif est d'outiller la démarche de prévention et de diagnostic des risques psychosociaux au travail, qui sera complémentaire à la solution NAWO.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 0,170 M€ à parité État-Région.

Construction d'une usine pilote en Vendée, unique au monde, afin de produire des ciments à très basse empreinte carbone pour le domaine de la construction

Hoffmann Green Cement Technologies à Bournezeau (85), jeune société d'une dizaine de personnes, se fixe l'objectif de développer des technologies à faible empreinte carbone dans le domaine des matériaux de construction. En s'appuyant sur l'économie circulaire et le recyclage des déchets, Hoffmann Green Cement Technologies souhaite proposer des ciments alternatifs au ciment traditionnel, plus innovants, plus performants et beaucoup moins polluants (impact CO2 divisé par 4), pour une seule ambition : devenir le premier producteur de ciments bas carbone en Europe dans le domaine du bâtiment, avec une gamme de produits finis intégrés.

Avec un outil industriel 4.0 à la pointe de l'innovation qui a été inauguré fin 2018, le site équipé de 48 silos, 3 trackers solaires, 16 km de câbles, produira plus de 50 000 tonnes par an.

Une avance remboursable de 0,500 M€ à parité État-Région a été octroyée.

Objectifs :

- adaptation des entreprises régionales,
- appui à l'entrepreneuriat,
- orientation tout au long de la vie,
- développement de formations adaptées,
- aide aux publics en difficulté,
- accompagnement des jeunes en rupture de parcours de formation.

VOLET EMPLOI, ORIENTATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Le CPER a pour ambition de favoriser l'adaptation des entreprises régionales par le développement des compétences et la mobilité, d'appuyer l'entrepreneuriat, de permettre une meilleure orientation tout au long de la vie, de développer des formations adaptées et de qualité, d'aider les publics qui cumulent des difficultés d'accès à l'emploi et d'accompagner les jeunes en rupture de parcours de formation.

À cet effet, 21,16 M€ sont contractualisés entre l'État et la Région. Ces crédits sont mobilisés notamment pour soutenir l'action du Cariforef (observation et analyse de l'emploi et de la formation) et de l'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT). Cette

enveloppe est également destinée à consolider le service public régional de l'orientation et à appuyer des actions issues de la charte tripartite État, Région et partenaires sociaux ainsi que des actions de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales et de filières.

Au 31 décembre 2018, 67 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (14,2 M€ dont 3 M€ en 2018)

L'observatoire régional des compétences industrielles

La Région des Pays de la Loire s'est associée depuis 2013 à l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) des Pays de la Loire et à l'État pour mettre en place un observatoire régional des compétences industrielles.

Créé à la demande des professionnels, cet observatoire a pour mission d'identifier et d'anticiper les besoins en compétences des industries de la métallurgie, de la mécanique et des matériaux en Pays de la Loire à court, moyen et long terme. Ce champ pourra ensuite s'élargir à d'autres domaines de l'industrie. Pour ce faire, il collecte auprès des entreprises régionales des informations actualisées en matière de besoins d'emplois et de compétences. Il fournit aux acteurs, décideurs, financeurs et opérateurs de la formation, via un panorama annuel, des données fiables et des constats partagés afin, entre autres choses, d'adapter au mieux l'offre de formation.

Il assure une veille permanente, notamment en termes de données statistiques disponibles et répond à toute autre mission définie par les partenaires.

En 2018, l'ORCI a développé les actions suivantes :

- l'extension, à l'ensemble du territoire ligérien, de l'enquête semestrielle sur les besoins en recrutement des entreprises initialement réalisée sur la Loire-Atlantique : 1 184 répondants sur 2 192 établissements interrogés, soit un taux de réponses important (54%) permettant de produire des estimations robustes,
- la réalisation d'une étude sur la formation continue des salariés de la branche métallurgie dans les Pays de la Loire depuis 2007,
- le lancement d'une étude relative à l'« Évaluation de l'évolution de la carte des formations initiales dans le champ de l'industrie Mécanique-Matériaux » en partenariat avec le GIP CARIF-OREF,

- la participation à la démarche Compétences 2020,
- la réalisation d'un Plan d'action Pôle Emploi / ORCI visant à répondre aux besoins en recrutement des entreprises relevant des industriels de la métallurgie, de la mécanique et des matériaux en Pays de la Loire.

Par ailleurs, l'ORCI a été fortement accompagné pour décliner localement ses analyses afin de venir en appui aux Comités locaux emploi formation orientation professionnelle (CLEFOP) déployés dans le cadre de la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (SREFOP).

Depuis la mise en place de l'ORCI, 66 entreprises industrielles ont été visitées réparties dans les 5 départements ligériens.

En 2018, le budget de l'ORCI s'est élevé à 0,180 M€ cofinancé à hauteur de 0,100 M€ par l'État (dont 40 000€ au titre de l'observation régionale et 60 000 € au titre de la démarche Compétences 2020) et 40 000 € par la Région (dont 24 000 € au titre du CPER).

Le volet territorial vise à réduire les disparités entre les territoires afin de renforcer la cohésion, en agissant, d'une part, dans les territoires ruraux présentant des enjeux de revitalisation économique ou des singularités, et d'autre part, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et au sein de la métropole nantaise.

Soutien aux territoires ruraux et périurbains

Les territoires identifiés font face aux enjeux de développement économique, de revitalisation des centres-bourgs, de mise en œuvre des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, de renforcement de la coopération intercommunale et de la gouvernance locale, d'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de valorisation culturelle (abbaye royale de Fontevraud).

La revitalisation économique au titre d' « Agir pour »

Dans les territoires « Agir pour », le CPER conforte la cohérence de l'intervention de l'État et de la Région avec celle des collectivités et optimise l'effet levier des interventions publiques.

Au 31 décembre 2018, sur les 50,8 M€ contractualisés entre l'État et la Région, 55,6 % des crédits ont été programmés (28,3 M€ dont 6,1 M€ en 2018).

VOLET TERRITORIAL

Territoire du Sud Sarthe

L'État et la Région ont mobilisé 1,4 M€ en 2018 pour le territoire du Sud Sarthe afin de soutenir des opérations en faveur :

- du développement économique et commercial ;
 - acquisition de matériels professionnels neufs destinés à un restaurant dans le cadre du dispositif Pays de la Loire - Commerce à Saint Jean de la Motte ;
 - étude stratégique de revitalisation portée par la commune du Lude dans le cadre de l'aide à la revitalisation des centres-bourgs ;
 - soutien au dispositif de la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural (MACS) porté par le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays Vallée du Loire ;
 - 14 projets financés dans le cadre du Fonds régional de développement des communes ;
 - extension d'un bâtiment relais à la Flèche pour dynamiser les filières économiques et poursuivre l'aménagement de la zone industrielle ouest.
- du développement touristique ; réaménagement du camping et réhabilitation des sanitaires du camping du Lude.
- des investissements scolaires en milieu rural ; 9 projets financés dans le cadre du Fonds régional « Accompagner les territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles ».

Contrat territorial pour le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Segréen

Les crédits engagés en 2018 (0,3 M€) ont été mobilisés pour la construction d'une maison de santé pluri-disciplinaire à Ernée, portée par la communauté de communes de l'Ernée.

La maison de santé pluri-disciplinaire sera en capacité d'accueillir ; 7 médecins généralistes, 2 cabinets infirmiers, un cabinet de 3 kinésithérapeutes, un plateau dentaire, 2 cabinets de pédologie, un ergothérapeute, 3 cabinets libres en vue d'accueillir de nouvelles professions para médicales (psychologue, orthophoniste..), avec un espace libre en capacité de s'adapter aux évolutions des soins de premiers secours.

Une attention particulière a été portée sur la conception du projet afin de limiter son impact sur l'environnement. La performance énergétique du bâtiment a été privilégiée à travers la prise en compte, dès le choix de la maîtrise d'oeuvre, de l'exposition, de l'isolation et de l'alimentation énergétique du projet.

Le contrat régional de solidarité territoriale avec les communes impactées par la tempête Xynthia

9 M€ sont contractualisés entre l'État et la Région pour la relance économique du territoire.

En 2018, la commune de l'Aiguillon sur Mer a demandé des ajustements de la programmation initiale afin d'assurer la mise en œuvre optimale des opérations. Le 1er avenant au contrat régional de solidarité territoriale a été signé le 15 février 2019.

Les crédits engagés en 2018 (1,3 M€) ont été mobilisés pour :

- l'aménagement d'un parc dans l'ancien camping municipal et d'une aire de camping-cars en centre bourg, la création d'un centre équestre et l'installation d'un maraîcher sur la zone de solidarité, à la Faute-sur-Mer ;
- l'aménagement paysager du plan d'eau de voile, à l'Aiguillon-sur-Mer.

Fin 2018, 93,5 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (8,4 M€) et 91,1 % des crédits ont été engagés (8,2 M€).

L'île d'Yeu

1,3 M€ sont contractualisés par l'État et la Région pour soutenir et diversifier l'économie, maîtriser l'urbanisation, contribuer à l'autonomie énergétique et au développement du numérique.

Au 31 décembre 2018, 46,2 % des crédits contractualisés État-Région ont été programmés et engagés (0,6 M€).

La communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

1 M€ sont contractualisés à parité entre l'État et la Région pour accompagner le territoire suite à la pollution industrielle intervenue en 2011.

Un 1er avenant à la convention d'application a été signé le 12 mars 2018. En 2018, 29 805 € ont été engagés pour la mise en place de signalétiques des sentiers de randonnée et la construction d'une halle couverte à proximité du plan d'eau de Daviers à Bouère.

Au 31 décembre 2018, 54,2 % des crédits contractualisés État-Région ont été programmés et engagés (0,542 M€ dont 29 805 € en 2018).

Territoire de l'Île d'Yeu

En 2018, le territoire de l'Île d'Yeu a sollicité des ajustements de la programmation financière de la convention cadre territoriale. Ainsi, un 1er avenant à cette convention a été signé le 8 janvier 2019.

Les crédits engagés en 2018 (0,2 M€) ont été mobilisés pour l'aménagement de la zone artisanale de la Marèche visant à permettre l'accueil des activités de gestion des déchets verts / gravats et des entreprises implantées dans le tissu résidentiel.

L'abbaye royale de Fontevraud

9 M€ sont contractualisés entre l'État et la Région pour des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'amélioration des aménagements d'accueil du public.

En 2018, l'État et la Région ont engagé 1,549 M€ pour l'opération de mise en accessibilité. Le programme de travaux, en cours de finalisation par l'architecte en chef des monuments historiques, devrait être adopté au 1er semestre 2019. Les travaux du chemin nord du Grand Moutier ont été menés en 2018. Ceux relatifs à la mise en accessibilité du bâtiment d'accueil et de la Cour d'Honneur, dans le cadre du futur musée de France accueillant la collection Cligman, se dérouleront en 2019. Les investigations archéologiques liées aux futurs travaux débuteront également à la fin de l'année 2019. Par ailleurs, 0,6 M€ ont été engagés par la Région pour améliorer les aménagements d'accueil du public.

Au 31 décembre 2018, 35,3 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (3,2 M€).

Soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les 11 contrats de ville portant sur 46 quartiers ont été signés en 2015 pour une durée de 5 ans. Il a été acté en 2018 que ceux-ci seraient prorogés de 2 ans. Une évaluation à mi-parcours a été conduite pour chaque contrat de ville, donnant lieu à avenant qui sera signé en 2019.

En juillet 2018, le gouvernement a adopté une feuille de route comprenant 40 mesures. Toutes les politiques publiques de l'État sont mobilisées pour les quartiers de la politique de la ville, notamment la politique de l'emploi, la politique en faveur de la jeunesse et du sport, la politique culturelle...

En 2018, hors crédits de droit commun et hors fonds interministériel de prévention de la délinquance, l'État a mobilisé 6,634 M€ au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville ; 63 % sur le pilier cohésion sociale, 25 % sur le pilier emploi et développement économique, 6 % sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain et 6 % sur le pilier ingénierie, ressources et évaluation. En complément de ces crédits spécifiques, 89 postes d'adultes-relais sont déployés dans les quartiers afin d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité.

À ces dépenses directes s'ajoutent des dispositions fiscales en faveur du développement des quartiers (par exemple l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les bailleurs sociaux). A noter également l'expérimentation sur l'agglomération d'Angers du dispositif des emplois francs permettant à des employeurs embauchant une personne résidant en quartier politique de la ville de bénéficier d'une aide à l'embauche. En 2018, 250 personnes environ ont bénéficié de ce dispositif.

Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, les premiers engagements de l'ANRU sont intervenus en Pays de la Loire (10,5 M€ accordés au projet de renouvellement urbain de Laval) et un acte d'engagement a été conclu avec l'ANRU avec les collectivités concernées pour les projets de Nantes et Angers d'un montant respectif de 158,5 M€ et 99,96 M€. Il est à noter qu'en 2018 a été décidé le doublement du soutien de l'ANRU aux projets de renouvellement urbain passant ainsi d'un concours au niveau national de 5Mds€ à 10Mds€ sur la durée du nouveau programme.

Renforcer les fonctions métropolitaines

La métropole nantaise a initié des projets inscrits au CPER pour renforcer ses fonctions métropolitaines.

Cinq opérations sont inscrites au titre du volet territorial pour 82,1 M€, dont 13,8 M€ de l'État et 32,9 M€ de la Région.

En 2018, l'État a engagé 0,750 M€ pour la phase travaux de l'opération « Lieu de fabrique et de création pour le spectacle vivant », dénommée « Libre Usine », portée par le Lieu Unique à Nantes et la ville de Nantes. Les travaux de construction ont démarré le 15 octobre 2018 pour une durée de 20 mois, soit jusqu'à juin 2020. Après aménagements techniques intérieurs complémentaires, l'ouverture des espaces dédiés à la culture est prévue en octobre 2020.

L'opération de restructuration de l'Ecole supérieure des Beaux-arts de Nantes Métropole (ESBANM) est terminée. Le solde de la subvention sera versé en 2019.

Le dossier de demande de subvention de l'opération « Rénovation de la salle Onyx à Saint-Herblain », présenté par la Ville en septembre 2017, a été engagé en 2018 pour un montant de 0,923 M€ à parité État / Région, dont 0,720 M€ au titre du CPER soit la totalité des crédits contractualisés État / Région. Les travaux ont débuté fin 2018 pour une durée de deux ans et demi.

Au 31 décembre 2018, l'État et la Région ont programmé la totalité de leur participation pour le soutien à la construction, unique en France, du nouveau CREPS des Pays de la Loire, soit 31,5 M€ dont 5,5 M€ par l'État et 26 M€ par la Région qui assure par ailleurs la maîtrise d'ouvrage du projet. Suite à la consultation des entreprises, les coûts du projet ont du être réévalués et le démarrage des travaux revu. Ce nouvel équipement structurant attendu pour juin 2021 est le support du projet du "CREPS du XXIème siècle - Ambition Pays de la Loire 2024" signé le 26 février 2019 par l'État, la Région et le CREPS en présence de Mme la Ministre des sports.

Enfin, l'opération de transfert des infrastructures ferroviaires du site de Nantes État vers le site du Grand Blottereau se concrétise. Dans la continuité de la convention signée le 24 juillet 2017 relative au financement des études de projet et à la réalisation des travaux anticipés, les partenaires (État, Région, Nantes Métropole et SNCF Réseau) ont validé les études de projet réalisées en 2018 et décidé d'engager la phase de réalisation de l'opération qui est inscrite au CPER et au Contrat d'avenir négocié en 2018.

La convention de financement, préparée fin 2018, a été approuvée par les instances délibératives de chaque partenaire début 2019. L'État et la Région ont engagé la totalité des crédits contractualisés sur cette opération (5,12 M€ dont 2,3 M€ en 2018).

Au 31 décembre 2018, 98,1 % des crédits contractualisés État-Région ont été programmés (45,7 M€, dont 3,8 M€ en 2018).

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau détaillé des financements État et Région

Annexe 2 : Tableau synthétique des engagements de l'ensemble des partenaires financiers

Annexe 3 : Tableau financier de suivi des conventions complémentaires

Annexe 4 : Tableaux financiers des crédits contractualisés hors CPER et des crédits valorisés

Annexe 5 : Cartographie des projets « Enseignement supérieur » du volet ESRI

Annexe 6 : Cartographie des projets « Recherche » du volet ESRI

Annexe 7 : Cartographie des projets du volet Mobilité multimodale

Annexe 8 : Tableau de suivi de la gouvernance du CPER

VOLET / OBJECTIFS	OPERATIONS	Montant total (en €) V avenant n°1	ETAT		REGION		ETAT		REGION				
			V avenant n°1	V avenant n°1	Région	PROGRAMMÉ	ENGAGÉ	MANDATÉ	PROGRAMMÉ	ENGAGÉ	MANDATÉ		
TEE3	Risques d'inondation et autres risques	200 000	200 000	41,2%	75 938	38,0%	48 411	63,8%	5 902 127	98,4%	2 327 650	39,4%	
	Risques d'inondation et autres risques	100 000	100 000	0,0%	0	0,0%	0	0					
	Risques d'inondation et autres risques	9 700 000	3 700 000	82,0%	1 477 731	39,9%	1 439 199	97,4%					
	TOTAL Prévention des risques naturels	10 000 000	4 000 000	77,9%	1 553 669	38,8%	1 487 610	95,7%	5 902 127	98,4%	2 327 650	39,4%	
	TEE4	Reconquête de la biodiversité	19 320 000	6 320 000	80,5%	5 090 605	80,5%	3 648 489	71,7%	9 320 339	71,7%	5 901 459	63,3%
		Biodiversité	100 000	100 000	100,0%	100 000	100,0%	100 000	100,0%				
	TOTAL Reconquête de la biodiversité	19 420 000	6 420 000	80,9%	5 190 605	80,9%	3 748 489	72,2%	9 320 339	71,7%	5 901 459	63,3%	
	TEE5	Préservation ressources en eau	61 700 000	35 200 000	70,5%	24 827 869	70,5%	15 185 109	61,2%	20 318 266	76,7%	3 512 118	32,6%
		TOTAL Préservation des ressources en eau	61 700 000	35 200 000	70,5%	24 827 869	70,5%	15 185 109	61,2%	20 318 266	76,7%	3 512 118	32,6%
	TEE6	Éducation à l'environnement et au développement durable	270 000	270 000	61,5%	157 210	58,2%	156 210	99,4%				
		Projets territoriaux de développement durable	17 940 000	3 240 000	66,7%	2 070 787	63,9%	1 010 851	48,8%	9 759 284	66,4%	8 356 437	85,6%
		Projets territoriaux de développement durable	1 000 000	1 000 000	82,7%	826 603	82,7%	826 276	76,0%				
	TOTAL Projets territoriaux de développement intégré	19 210 000	4 510 000	69,9%	3 152 603	67,7%	1 795 337	58,8%	9 759 284	66,4%	8 356 437	85,6%	
	TOTAL Transition écologique et énergétique	149 710 000	72 810 000	70,9%	48 734 494	66,9%	27 627 671	56,7%	57 305 703	74,5%	28 396 168	59,4%	
	NU1	Soutien à la plate-forme mutualisée d'information géographique Geopal	850 000	425 000	62,0%	263 373	62,0%	242 373	92,0%	425 000	100,0%	405 794	95,5%
TOTAL SIG		850 000	425 000	62,0%	263 373	62,0%	242 373	92,0%	425 000	100,0%	405 794	95,5%	
NU2	E-Administration : actions d'accompagnement et d'animation pour la mutualisation des projets au service de la collectivité intelligente	200 000	100 000	0,0%	0	0,0%	0	0	0	0,0%	0	0	
	Gouvernance	200 000	100 000	0,0%	0	0,0%	0	0	0	0,0%	0	0	
NU2	Open data : soutien à l'établissement de la plate-forme territoriale de données publiques et intégration de petites collectivités	100 000	50 000	0,0%	0	0,0%	0	0	0	0,0%	0	0	
NU2	EPN : Accompagner la transformation des espaces publics numériques	500 000	250 000	0,0%	0	0,0%	0	0	0	0,0%	0	0	
NU3	Résorption des zones blanches téléphonie mobile	76 000	38 000	100,0%	38 000	100,0%	38 000	100,0%	38 000	100,0%	38 000	100,0%	
TOTAL NUMERIQUE		1 426 000	713 000	42,3%	301 373	42,3%	280 373	93,0%	463 000	64,9%	443 794	62,2%	
EM1	Diagnostic CARIF-OREF	5 760 000	2 880 000	66,7%	1 920 000	66,7%	1 920 000	100,0%	1 920 000	66,7%	1 920 000	100,0%	
	Observateurs de branches (ORCI)	300 000	150 000	100,0%	150 000	100,0%	112 500	75,3%	113 000	75,3%	93 800	83,0%	
	Observation et analyse sur l'emploi et la formation	6 060 000	3 030 000	68,3%	2 070 000	68,3%	2 032 500	98,2%	2 033 000	67,4%	2 013 800	99,1%	
	Professionalisation et animation des acteurs	1 500 000	600 000	79,2%	475 000	79,2%	475 000	100,0%	633 249	70,4%	633 249	100,0%	
	Information et communication grand public	2 400 000	300 000	41,7%	125 000	41,7%	125 000	100,0%	1 138 760	54,2%	1 138 760	100,0%	
	Sécurisation dans l'emploi par l'amélioration des conditions de travail (ARACT)	3 900 000	900 000	66,7%	600 000	66,7%	600 000	100,0%	1 772 009	59,1%	1 772 009	100,0%	
	Continuité professionnelle (charte tripartite)	2 670 000	1 050 000	68,9%	1 116 200	68,9%	942 100	84,4%	640 100	61,0%	565 100	88,3%	
	GPEC territoriale et de filières	2 740 000	1 370 000	100,0%	1 370 000	100,0%	1 368 678	99,9%	1 095 458	80,0%	707 802	64,6%	
TOTAL Parcours professionnels	11 200 000	5 870 000	63,3%	3 534 459	60,2%	2 999 705	84,9%	4 177 558	78,4%	2 331 263	55,9%		
TOTAL EMPLOI		21 160 000	9 800 000	46,3%	6 204 459	63,3%	5 632 205	90,8%	7 982 567	70,3%	6 117 072	76,7%	
TER1	Abbaye de Fontevraud : aménagements d'accueil des publics	3 000 000	3 000 000	21,7%	676 345	22,5%	279 596	41,3%	1 000 000	33,3%	1 000 000	100,0%	
	Abbaye de Fontevraud : travaux de mise en accessibilité	6 000 000	3 000 000	21,7%	676 345	22,5%	279 596	41,3%	2 828 000	42,1%	2 704 596	83,4%	
	Sous-total Abbaye de Fontevraud	9 000 000	6 000 000	100,0%	2 127 000	100,0%	1 200 741	56,5%	5 170 256	42,1%	3 490 120	67,5%	
	Agir pour Nord Mayenne	2 127 000	1 092 000	90,7%	990 511	90,7%	823 467	83,1%					
	Agir pour Nord Sarthe	1 092 000	1 092 000	66,3%	1 283 363	66,3%	879 871	68,6%					
	Agir pour Perche sarthois	2 281 000	1 589 000	19,0%	433 213	19,0%	293 924	67,8%					
	Agir pour Saumurois	1 775 000	2 519 000	52,9%	840 800	52,9%	425 816	50,6%					
	Agir pour Segréen	1 555 497	1 555 497	87,6%	1 555 497	87,6%	1 413 013	26,8%					
	Agir pour Sud Sarthe	516 400	1 081 000	47,8%	516 400	47,8%	418 032	81,0%					
Soutien aux territoires ruraux et péri-urbains	50 800 000	14 400 000	63,6%	9 160 559	63,6%	5 229 608	57,1%	19 096 460	52,5%	10 825 148	58,1%		
TOTAL TERRITORIAL		3 000 000	3 000 000	63,3%	6 204 459	63,3%	5 632 205	90,8%	7 982 567	70,3%	6 117 072	76,7%	

VOLET / OBJECTIFS	OPERATIONS	Montant total (en €) V avenant n°1	ETAT V avenant n°1	Région V avenant n°1	ETAT			REGION			
					PROGRAMMÉ	ENGAGÉ	MANDATÉ	PROGRAMMÉ	ENGAGÉ	MANDATÉ	
					%	Engagé cumulé au 31/12/2018	Mandaté cumulé au 31/12/2018	%	Engagé cumulé au 31/12/2018	Mandaté cumulé au 31/12/2018	% / eng
TER1	Contrat de solidarité Xynthia	9 000 000	2 500 000	6 500 000	1 911 298	1 911 298	76,5%	6 285 500	6 285 500	2 372 496	37,7%
	Ile d'Yeu	1 300 000	500 000	800 000	200 000	200 000	40,0%	400 000	400 000	178 665	44,7%
	Meslay Grez	1 000 000	500 000	500 000	407 239	407 239	81,4%	135 216	135 216	117 849	87,2%
TER1	Territoires concernés par l'Aéroport du Grand Ouest	7 200 000	2 400 000	4 800 000	0	0	0,0%	0	0	0	0
	TOTAL Soutien Territoires ruraux et péri-urbains	78 300 000	23 300 000	55 000 000	12 329 096	12 355 041	53,0%	28 666 676	27 976 774	15 588 744	55,8%
	Lieu de fabrication et de création pour le spectacle vivant	3 000 000	900 000	900 000	900 000	900 000	100,0%	0	0	0	0
TER3	École supérieure des Beaux-Arts de Nantes	34 500 000	4 000 000	3 500 000	4 000 000	4 000 000	100,0%	3 500 000	3 500 000	3 500 000	100,0%
	Grand Blottereau : crédits d'études contractualisés	5 300 000	530 000	2 120 000	530 000	530 000	100,0%	2 120 000	2 120 000	1 585 462	73,8%
	Grand Blottereau : études et travaux susceptibles de démarrer en 2017	24 700 000	2 470 000	2 470 000	2 470 000	2 470 000	100,0%	2 470 000	2 470 000	2 470 000	100,0%
TER3	Rénovation Onyx - Saint Herblain	2 300 000	360 000	360 000	360 000	360 000	100,0%	360 000	360 000	360 000	100,0%
	Soulé au CREPS des Pays de la Loire	37 000 000	5 500 000	26 000 000	5 500 000	5 500 000	100,0%	4 845 576	4 845 576	2 901 563	59,9%
	TOTAL Renforcement des métropoles	106 800 000	13 760 000	32 880 000	13 760 000	8 260 000	60,0%	31 880 000	10 825 576	7 967 025	73,6%
TOTAL TERRITORIAL		185 100 000	37 060 000	87 880 000	26 089 096	20 615 041	55,6%	60 636 676	38 802 350	23 565 769	60,7%
TOTAL GENERAL CPER 2015-2020		1 326 254 934	474 615 950	432 600 182	234 466 499	217 350 644	45,8%	299 613 242	255 954 431	160 845 965	62,8%

OBJECTIFS	MAQUETTE CPER (en €) V avenant n°1	ETAT	Région	Départements	Agglomérations	Opérateurs publics	Autres EPCI/communes/ Entreprises privées	FEDER	TOTAL général
MO1 Transport ferroviaire	503 383 934	55 199 868	108 216 658	14 853 364	23 632 958	31 875 594	12 088 429	0	245 866 871
MO2 Infrastructures routières	163 214 000	31 446 668	1 290 392	154 500	6 357 500	-	1 339 000	-	40 588 060
MO3 Développement du Grand Port Maritime	56 300 000	10 246 620	15 089 240	8 046 620	917 503	3 298 598	-	-	37 598 581
Total Mobilité	722 897 934	96 893 156	124 596 290	23 054 484	30 907 961	35 174 192	13 427 429	0	324 053 512
ES1 Attractivité des campus	112 694 000	22 224 139	8 901 548	0	12 818 645	611 264	-	0	44 555 596
ES2 Vie étudiante	17 976 000	3 575 000	6 628 000	-	677 000	3 198 000	-	-	14 078 000
ES3 Numérique	11 760 000	3 224 779	1 918 500	-	2 399 472	-	-	-	7 542 751
<i>Sous-total Enseignement supérieur</i>	<i>142 430 000</i>	<i>29 023 918</i>	<i>17 448 048</i>	<i>0</i>	<i>15 895 117</i>	<i>3 809 264</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>66 176 347</i>
R11 Biologie – Santé	16 234 000	1 968 034	3 227 000	-	3 288 000	500 000	-	469 597	9 452 631
R12 Alimentation-Végétal	15 576 000	1 240 000	2 198 410	-	2 575 000	508 386	-	1 016 064	7 537 860
R13 Lettres, Langue Humaine et sociale	1 553 000	156 000	638 519	-	-	-	-	-	794 519
R14 Science des matériaux – Mécanique et ingénierie	27 795 000	2 582 000	6 349 000	0	2 280 151	957 848	-	455 871	12 624 870
R15 STIC-Maths	6 075 000	810 000	1 056 000	-	1 266 000	700 000	-	1 095 000	4 927 000
R16 Mer-Environnement-Ville et territoires	20 258 000	1 211 000	2 560 026	-	1 877 000	206 900	-	128 466	5 983 392
R17 Planétologie	6 000 000	6 000 000	-	-	-	-	-	-	6 000 000
R18 Ingénierie de projets	3 600 000	-	475 000	-	-	0	-	1 152 854	1 627 854
R19 Innovation et Transfert	6 440 000	1 611 170	2 415 000	-	-	-	-	1 610 000	5 636 170
<i>Sous-total Recherche innovation</i>	<i>103 531 000</i>	<i>15 578 204</i>	<i>18 918 955</i>	<i>0</i>	<i>11 286 151</i>	<i>2 873 134</i>	<i>-</i>	<i>5 927 852</i>	<i>54 564 296</i>
Total E SRI	245 961 000	44 602 122	36 367 003	-	27 181 268	6 682 398	-	5 927 852	120 760 643
TEE1 Énergie et changement climatique	30 980 000	9 836 723	11 553 206	-	-	-	-	-	21 389 929
TEE2 Économie circulaire et économie de ressources	8 400 000	4 271 027	452 481	-	-	-	-	-	4 723 508
TEE3 Prévention des risques naturels	10 000 000	1 553 669	5 902 127	-	-	-	-	-	7 455 796
TEE4 Reconquête de la biodiversité	19 420 000	5 190 605	9 320 339	-	-	-	-	-	14 510 944
TEE5 Préservation des ressources en eau	61 700 000	24 827 869	10 783 709	-	-	-	-	-	35 611 578
TEE6 Projets territoriaux de développement intégré	19 210 000	3 054 600	9 759 284	-	-	-	-	-	12 813 884
Total TEE	149 710 000	48 734 494	47 771 146	-	-	-	-	-	96 505 640
NU1 Système d'information géographique	850 000	263 373	405 794	-	-	-	-	-	669 167
NU2 Gouvernance	500 000	0	0	-	-	-	-	-	0
NU3 Infrastructures	76 000	38 000	38 000	-	-	-	-	-	76 000
Total Numérique	1 426 000	301 373	443 794	-	-	-	-	-	745 167
EM1 Observation	6 060 000	2 070 000	2 033 000	-	-	-	-	-	4 103 000
EM2 Service public régional de l'innovation (SPRO)	3 900 000	600 000	1 772 009	-	-	-	-	-	2 372 009
EM3 Parcours professionnels	11 200 000	3 534 459	4 168 839	-	-	-	-	-	7 703 298
Total Emploi	21 160 000	6 204 459	7 973 848	-	-	-	-	-	14 178 307
TER1 Soutien territoires ruraux et péri-urbains	78 300 000	12 355 041	27 976 774	-	-	-	-	-	40 331 815
TER3 Renforcement des métropoles	106 800 000	8 260 000	10 825 576	3 000 000	27 849 489	0	1 414 521	-	51 349 586
Total Territorial	185 100 000	20 615 041	38 802 350	3 000 000	27 849 489	0	1 414 521	-	91 681 401
TOTAL GENERAL CPER 2015-2020	1 326 254 934	217 350 644	255 954 431	26 054 484	85 938 718	41 856 590	14 841 950	5 927 852	647 924 669

Thématiques / Opérations	Date signature convention / avenants	Coût total estimatif (en €)	État	Région	Engagements État (AE) (*)					Engagements Région (**)					
					2015	2016	2017	2018	CUMUL	2015	2016	2017	2018	CUMUL	
					€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	%
CROUS – CNOUS	22/05/15 Avenant n°1 09/09/16	5 430 000		5 430 000	-	-	-	-	-	2 930 000	2 500 000	-	-	5 430 000	100,0%
Cité universitaire Fresche Blanc (études)		1 042 718		1 042 718	-	-	-	-	-	180 000	862 718	-	-	1 042 718	100,0%
Cité universitaire Heinlex		4 387 282		4 387 282	-	-	-	-	-	2 750 000	1 637 282	-	-	4 387 282	100,0%
PA TRIMOINE	16/07/15	18 466 000	8 156 400	5 325 700	512 736	119 186	1 969 658	1 725 173	4 326 753	1 920 000	0	3 405 700	0	5 325 700	100,0%
Avenant n°1 Avenant n°2	26/11/15 09/05/17														
Fontevraud : cuisines, mur gouttereau Abbatiale, la Madeleine		4 800 000	2 880 000	1 920 000	138 236	119 186	689 988	800 853	1 748 263	1 920 000	-	-	-	1 920 000	100,0%
Saumur : remparts, château, temple protestant, Ardilliers, hôtel de ville, visitation		6 345 000	2 348 000	1 808 500	0	0	520 000	350 000	870 000	0	0	1 808 500	-	1 808 500	100,0%
Guérande : Collégiale, remparts, porte St Michel		2 500 000	1 000 000	500 000	77 000	0	232 000	0	309 000	0	0	500 000	-	500 000	100,0%
Les Sables d'Olonne : Église Notre-Dame de Bon Port		2 161 000	864 400	432 200	297 500	0	261 670	308 320	867 490	0	0	432 200	-	432 200	100,0%
La Chapelle Launay : Abbaye de Blanche-Couronne		2 660 000	1 064 000	665 000	0	0	266 000	266 000	532 000	0	0	665 000	-	665 000	100,0%
SANTE	23/10/15	33 553 600	17 025 600	16 528 000	6 908 017	3 011 290	2 165 539	2 775 517	14 860 363	3 616 507	3 423 347	2 652 123	1 756 723	11 448 700	69,3%
Observatoire de la santé		3 925 700	1 976 700	1 950 000	390 304	573 457	461 755	435 616	1 861 132	325 000	335 000	291 500	291 500	1 243 000	63,7%
ORS		3 296 700	1 646 700	1 650 000	335 304	518 457	406 755	380 616	1 641 132	275 000	285 000	256 500	256 500	1 073 000	65,0%
EPIC-PL Registre des cancers		630 000	330 000	300 000	55 000	55 000	55 000	55 000	220 000	50 000	50 000	35 000	35 000	170 000	56,7%
Prévention et promotion de la santé		17 925 900	12 348 900	5 678 000	6 517 713	2 035 915	1 041 149	1 679 591	11 274 368	1 049 151	1 150 429	1 029 611	1 057 611	4 286 802	76,9%
IREPS		8 110 900	6 348 900	1 762 000	1 306 314	1 247 314	1 041 149	1 679 591	5 274 368	354 071	354 141	348 761	348 761	1 405 734	79,8%
Autres actions de prévention		7 200 000	6 000 000	1 200 000	5 211 399	788 601	-	-	6 000 000	189 080	290 288	230 850	308 850	1 019 068	84,9%
Gérontopôle		2 616 000	2 100 000	2 616 000	-	-	-	-	-	506 000	506 000	450 000	400 000	1 862 000	71,2%
Aménagement du territoire ligérien en santé		11 700 000	2 700 000	9 000 000	0	401 918	662 635	660 310	1 724 863	2 242 356	1 937 918	1 331 012	407 612	5 918 898	65,9%
Maisons de santé		11 100 000	2 100 000	9 000 000	0	386 918	633 086	660 310	1 680 314	2 242 356	1 937 918	1 331 012	407 612	5 918 898	65,8%
Évaluation d'impact sur la santé		600 000	600 000	600 000	0	15 000	29 549	0	44 549	-	-	-	-	-	-
TOTAL		57 449 600	25 182 000	27 283 700	7 420 763	3 130 476	4 135 197	4 500 690	19 187 116	8 466 507	6 923 347	6 057 823	1 756 723	22 204 400	81,4%

(*) Les montants engagés par l'État et Région au-delà des montants inscrits dans les conventions sont écrités automatiquement à hauteur de l'enveloppe contractualisée afin que les taux d'engagements ne dépassent pas 100 %

CREDITS CONTRACTUALISÉS HORS CPER

VOLET	OPERATIONS	Montant total (en €)	ETA T	Région	ÉTAT (*)			RÉGION (*)									
					PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ		PROGRAMMÉ		ENGAGÉ				
					Programmé cumulé au 31/12/2018	%	Engagé cumulé au 31/12/2018	%	Mandaté cumulé au 31/12/2018	% /eng	Programmé cumulé au 31/12/2018	%	Engagé cumulé au 31/12/2018	%	Mandaté cumulé au 31/12/2018	% /eng	
TERRITORIAL	NPRU – Projets d'intérêt régional	30 000 000	30 000 000		30 000 000	100,0%	620 314	2,1%	356 884	57,5%							
Usine du futur	PIA – Appel à projets expérimental	20 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	100,0%	10 000 000	100,0%			10 000 000	100,0%	9 965 178	99,7%	9 965 178	99,7%	
TOTAL Crédits contractualisés hors CPER		50 000 000	40 000 000	10 000 000	40 000 000	100,0%	10 620 314	26,6%	356 884	3,4%	10 000 000	100,0%	9 965 178	99,7%	9 965 178	99,7%	99,7%

CREDITS VALORISÉS CPER 2015-2020

VOLET	OPERATIONS	Montant total (en €)	ETA T	Région	ÉTAT			RÉGION									
					PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ		PROGRAMMÉ		ENGAGÉ				
					Programmé cumulé au 31/12/2018	%	Engagé cumulé au 31/12/2018	%	Mandaté cumulé au 31/12/2018	% /eng	Programmé cumulé au 31/12/2018	%	Engagé cumulé au 31/12/2018	%	Mandaté cumulé au 31/12/2018	% /eng	
ESRI	PIA – projets innovants en matière d'enseignement supérieur et de recherche (opérateurs dans le champ du MESRI), - Sources : SGPI	154 800 000	154 800 000		154 800 000	100,0%	154 800 000	100,0%	129 572 038	83,7%							
	Plan CAMPUS	30 000 000	30 000 000		30 000 000	100,0%	30 000 000	100,0%	29 907 031	99,7%							
TOTAL ESRI		184 800 000	184 800 000		184 800 000	100,0%	184 800 000	100,0%	159 479 069	86,3%							
NUMERIQUE	PIA – FSN – Infrastructures numériques régionales	790 900 000	220 000 000	118 800 000	220 000 000	100,0%	99 080 000	45,0%	4 424 730	4,5%	118 800 000	100,0%	72 751 960	61,2%	19 605 717	26,9%	
	PIA – FSN – Infrastructures de téléphonie mobile	8 060 000	4 200 000	2 688 000	4 200 000	48,8%	2 050 000	48,8%			2 688 000	100,0%	345 810	12,9%	33 241	9,6%	
TOTAL NUMERIQUE		798 960 000	224 200 000	121 488 000	222 050 000	99,0%	100 580 000	44,9%	4 624 730	4,6%	121 488 000	100,0%	73 097 770	60,2%	19 638 958	26,9%	
TERRITORIAL	NPRU – Projets d'intérêt national		260 900 486		260 900 486	100,0%	258 460 000	99,1%									
	PIA – appel à projets « ville de demain » - Ecocité Nantes Saint Nazaire	17 110 000	17 110 000		17 110 000	100,0%	17 110 000	100,0%	17 110 000	100,0%							
TOTAL TERRITORIAL		17 110 000	278 010 486		278 010 486	100,0%	275 570 000	99,1%	17 110 000	100,0%							
Usine du futur	PIA – plan usine du futur (prêts opérés par Epi France) / plan régional usine du futur	120 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	100,0%	60 000 000	100,0%			41 146 104	68,6%	34 635 698	57,7%	24 377 895	70,4%	
TOTAL Usine du futur		120 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	100,0%	60 000 000	100,0%			41 146 104	68,6%	34 635 698	57,7%	24 377 895	70,4%	
TOTAL Crédits valorisés CPER 2015-2020		1 120 870 000	747 010 486	181 488 000	744 860 486	99,7%	620 950 000	83,1%	181 213 799	89,6%	162 634 104	89,6%	107 733 468	69,4%	44 016 853	40,9%	

(*) Les montants programmés et engagés par l'Etat et Région au-delà des montants inscrits dans le CPER sont écrités automatiquement à hauteur de ces derniers afin que les taux d'engagements ne dépassent pas 100 %

Localisation des projets Enseignement Supérieur du volet Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation du CPER

Situation au 31/12/2018

Annexe 5

Guide de lecture

CT : coût total (en million d'euros)
TE : taux d'engagement au 31/12/2018

SAINT-NAZAIRE (CT 3 M€, TE 4,3%)

Université de Nantes (CT 3 M€, TE 4,3%)
- Campus Saint-Nazaire : regroupement ESR (études)

NANTES (CT 51,474 M€, TE 32,3%)

Université de Nantes (CT 32 M€, TE 35,1%)
- Campus HU - volet formation (études)
- Extension BIAS (construction)
- Les Nouvelles BU de l'Erdre (réhabilitation)
- Restructuration UFR Sciences (réhabilitation)
- Travaux de raccordement au réseau de chaleur métropolitain (réhabilitation)
- Réhabilitation de la cafétéria de lettres (réhabilitation)

CROUS (CT 2,93 M€, TE 100%)

- Réhabilitation du restaurant universitaire "Le Rubis" (réhabilitation)

Ecole des Mines (CT 3,514 M€, TE 69,9%)

- Rénovation des bâtiments hébergements, administration-enseignement
- recherche (réhabilitation)
- Volet numérique (équipement)

Ecole Centrale (CT 13 M€, TE 0%)

- Réhabilitation Bâtiment B (réhabilitation)
- ENSM - ECN : regroupement sur le campus de l'ECN (construction)

LA ROCHE-SUR-YON (CT 2 M€, TE 25%)

Université de Nantes (CT 2 M€, TE 25%)
- Extension département génie biologique de l'UT (construction)

LAVAL (CT 6 M€, TE 57,2%)

Conseil départemental de La Mayenne (CT 6 M€, TE 57,2%)
- Campus Laval : nouveau bâtiment UFR Droit et ESPE (construction)

LE MANS (CT 17,8 M€, TE 82,9%)

Université du Maine (CT 17,8 M€, TE 82,3%)
- Réhabilitation IUT Le Mans (réhabilitation)
- Réhabilitation UFR LLSH (réhabilitation)

ANGERS (CT 52,546 M€, TE 46,2%)

Université d'Angers (CT 19 M€, TE 31,5%)
- Réhabilitation de l'UFR Lettres (réhabilitation)
- Réhabilitation de l'UFR Médecine, dernière tranche (réhabilitation)
- Réhabilitation de l'UFR Sciences (réhabilitation)
- Restructuration de l'IUT (réhabilitation)
- Extension de La Passerelle (construction)
- Aménagement BU pour data center mutualisé (réhabilitation)

CROUS (CT 11,046 M€, TE 95,7%)

- Construction d'un RU dans le centre ville (construction)
- Réhabilitation de la résidence universitaire "Couffon Pavot" (réhabilitation)

Ecole des Arts et Métiers (CT 9 M€, TE 40,9%)

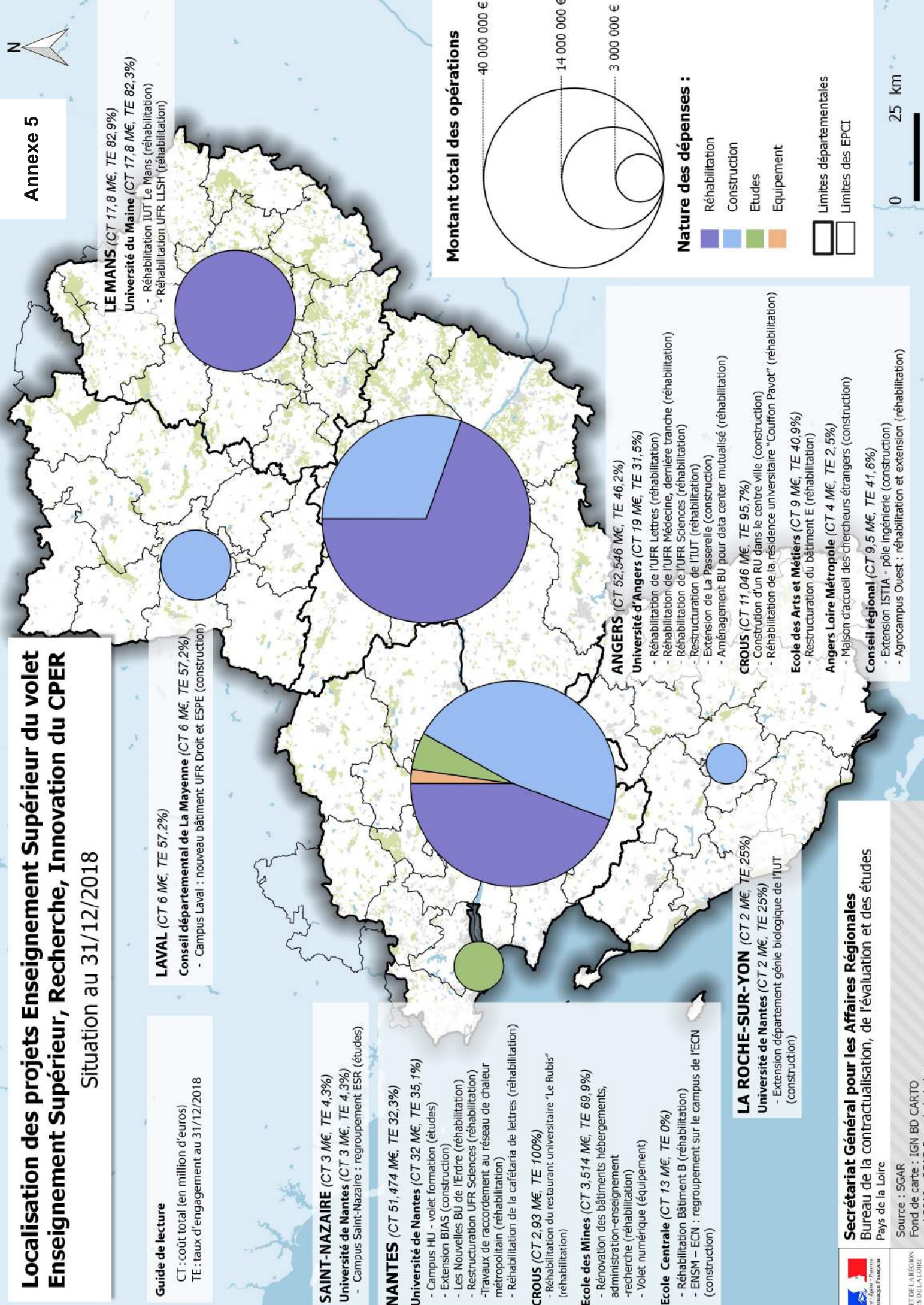
- Restructuration du bâtiment E (réhabilitation)

Angers Loire Métropole (CT 4 M€, TE 2,5%)

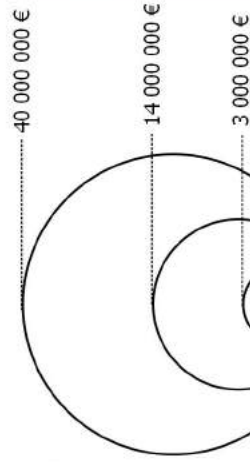
- Maison d'accueil des chercheurs étrangers (construction)

Conseil régional (CT 9,5 M€, TE 41,6%)

- Extension ISTIA - pôle ingénierie (construction)
- Agrocampus Ouest : réhabilitation et extension (réhabilitation)



Montant total des opérations



Nature des dépenses :



Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
Bureau de la contractualisation, de l'évaluation et des études
Pays de la Loire

Source : SGAR
Fond de carte : IGN BD CARTO
mai 2019 - SGAR Pays de la Loire



PREFET DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Localisation des projets Recherche du volet Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation du CPER

Situation au 31/12/2018

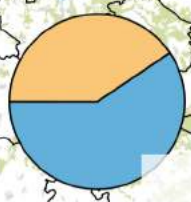
Guide de lecture

CT : coût total (inscrit au CPER)
TE : taux d'engagement au 31/12/2018 (tous-cofinanceurs)

Annexe 6

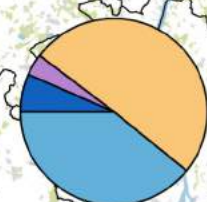
LE MANS (CT 13,46 M€, TE 26,3%)

- R14 : Sciences des matériaux, Mécanique et ingénierie (CT 13,36 M€, TE 25,7%)
- R16 : Mer-Environnement-Villes et territoires (CT 0,1 M€, TE 100%)



ANGERS (CT 15,316 M€, TE 40,7%)

- R11 : Biologie-Santé (CT 2,6 M€, TE 59%)
- R12 : Alimentation-Végétal (CT 6,576 M€, TE 26%)
- R14 : Sciences des matériaux, Mécanique et ingénierie (CT 5,99 M€, TE 47,5%)
- R15 : STIC-Maths (CT 0,15 M€, TE 100%)



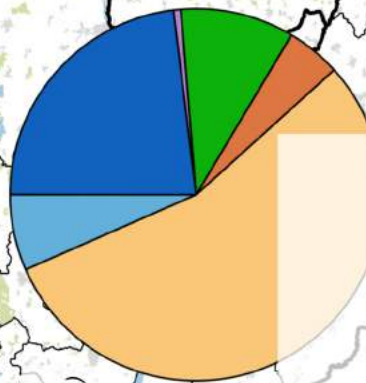
SAINT-NAZAIRE (CT 2,094 M€, TE 43,4%)

- R16 : Mer-Environnement-Villes et territoires (CT 2,094 M€, TE 43,4%)



NANTES (CT 60,748 M€, TE 58,6%)

- R11 : Biologie-Santé (CT 13,6 M€, TE 58,2%)
- R12 : Alimentation-Végétal (CT 9 M€, TE 64,8%)
- R14 : Sciences des matériaux, Mécanique et ingénierie (CT 8,3 M€, TE 75,6%)
- R15 : STIC-Maths (CT 5,9 M€, TE 81%)
- R16 : Mer-Environnement-Villes et territoires (CT 17,8 M€, TE 26,8%)
- R17 : Planétologie (CT 6 M€, TE 100%)

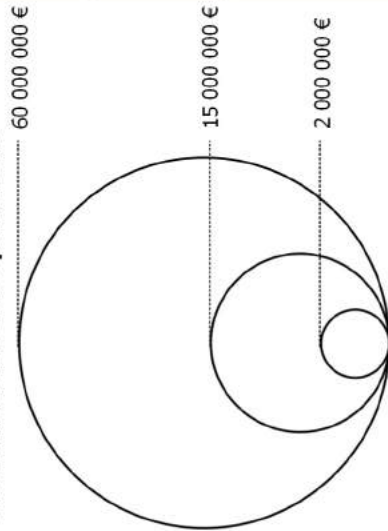


LA ROCHE-SUR-YON (CT 0,32 M€, TE 85%)

- R14 : Sciences des matériaux, Mécanique et ingénierie (CT 0,12 M€, TE 60%)
- R16 : Mer-Environnement-Villes et territoires (CT 0,2 M€, TE 100%)



Montant total des opérations



Nature des dépenses :

- Rehabilitation
- Construction
- Etudes
- Equipement
- Equipement/Fonctionnement
- Fonctionnement

- Limites départementales
- Limites des EPCI

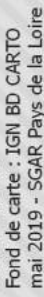
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
Bureau de la contractualisation, de l'évaluation et des études
Pays de la Loire

Source : SGAR
Fond de carte : IGN BD CARTO
mai 2019 - SGAR Pays de la Loire

Les projets suivants ne figurent pas sur la carte :

- Développement et internationalisation des SHS - Equipements (CT 1,553 M€, TE 51,2%)
- Soutien à ingénierie de projets de recherche européens et internationaux (CT 3,6 M€, TE 45,2%)
- Innovation (CT 6,44 M€, TE 87,5%)

0 25 km



Localisation des projets du volet Mobilité multimodale du CPER au 31/12/2018

Guide de lecture

CT : coût total (inscrit au CPER)

TE : taux d'engagement au 31/12/2018

(tous co-financiers)

RN 162 et aménagement RN 12 : déviation Moulay-Mayenne phases 2 et 3 (CT 38 M€, TE 11%)

Périphérique de Nantes (CT 16,03 M€, TE 7,43%)

- aménagement entre la porte d'Orvault et de Rennes
- bifurcation RN165/RN444
- études du parti d'aménagement

Desserte aéroport Grand Ouest (CT 75,7 M€, TE 0%)

RN 171 (CT 24,6 M€, TE 83,3%)

- déviation Bouvron
- protection acoustique de Trignac et Montoir

Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges (CT 150 M€, TE 23,7%)

Mise en accessibilité PMR des quais de la gare de Saint-Nazaire (CT 18,8 M€, TE 84,6%)

Developpement du GPMNSN (CT 56,3 M€, TE 66,8%)

- Hub logistique site industriel de Saint-Nazaire
- Restructuration du site industriel de Saint-Nazaire
- Valorisation du site du Carnet
- Création d'équipements pour la mise en place d'un service terminal
- Augmentation capacités d'accueil du poste à liquides
- Etudes du chantier de transport combiné de Montoir
- Etudes aménagement pôle logistique aval
- Aménagement de l'avant port de Saint-Nazaire
- Performance de l'outil industriel
- Aménagement zone logistique Nantes Cheviré

Modernisation axe Nantes/Pornic/Saint-Gilles-Croix-de-vie (CT 100,4 M€, TE 96,9%)

Gare de Nantes (CT 32,7 M€, TE 91,1%)

- Mise en accessibilité PMR des quais de la gare de Nantes
- Modernisation du CREM et déplacement du centre télécom



Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
Bureau de la contractualisation, de l'évaluation et des études
Pays-de-la-Loire

Source : SGAR Pays-de-la-Loire
Fond de carte : IGN BD CARTO, Route 500, CLC12
mai 2019 - SGAR Pays de la Loire

Annexe 7



Projets inscrits au CPER :

- Transport ferroviaire
- Infrastructures routières
- Développement du Grand Port Maritime

Réseau de transport :

- Réseau ferroviaire
- Liaisons routières principales
- Liaisons type autoroutier
- Limites départementales
- Limites intercommunales

Axe Nantes/Angers/Sablé (CT 37 M€, TE 51,6%)

- Aménagement du terminus technique d'Ancenis
- Schéma directeur d'axe et nœuds, expression des besoins et étude de gains de capacité et de temps de parcours
- Mise en place de la télé-surveillance et suite du schéma directeur d'axe et des nœuds
- Schéma directeur ferroviaire nœuds de Nantes : EP et AVP modernisation du poste de Nantes et EP et AVP modernisation du plan de voie de Nantes

Modernisation axe Clisson/Cholet (CT 50 M€, TE 79,6%)

Modernisation axe Nantes/Bordeaux (CT 92 M€, TE 7,2%)

Les projets suivants ne figurent pas sur la carte : les études relatives au projet ferroviaire LINOPEL (CT 12 M€, TE 7,5%) et au trafic routier nord-sud en aval de Nantes (CT 0,2 M€, TE 95,2%) ainsi que les infrastructures de protections acoustiques et de protection de captage d'eau potable (CT 6,6 M€, TE 33,3%).

SUIVI PAR VOLET			
Volet	Date de signature des conventions d'application	Comités de suivi CPER	Date des réunions
Mobilité	4 décembre 2015	Comité technique mobilité multimodale	13/12/18
Enseignement supérieur recherche	4 décembre 2015, signature de 3 conventions (Loire-Atlantique / Vendée, Maine et Loire et Mayenne / Sarthe)	3 comités territoriaux des financeurs du volet ESR	- 13/02/2018 : Loire-Atlantique / Vendée - 22/02/2018 : Maine et Loire 22/02/2018 : Mayenne / Sarthe
	21 novembre 2018 : avenants aux conventions 49 et 53/72	8 comités de suivi opérationnel (COS): 7 pour les thématiques de recherche et 1 pour la mise en œuvre du volet numérique dans les établissements d'enseignement supérieur	6 COS Recherche : - 5 avril : COS Sciences humaines et sociales et COS Matériaux - 6 avril : COS Mer – Environnement - 9 avril : COS Biologie – Santé - 16 avril : COS Alimentation – Végétal - 17 avril : COS STIC – Maths
Transition écologique et énergétique	pas de convention spécifique	Comité technique	
Numérique	pas de convention spécifique	Commission régionale de stratégie numérique (CRSN) ex CCRANT Comités techniques réunis régulièrement avec les départements	22/10/2018 (CRSN)
Innovation, filières	Partenariat régional d'innovation (PIA déconcentré) ayant fait l'objet : - d'une convention Etat Bpi (décembre 2014) - d'une convention Région Bpi (avril 2015) - d'un cahier des charges Etat – Région – Bpi (mai 2015)	Comité régional de suivi du PIA Réunions Région – BPI – DIRECCTE	Plusieurs réunions Région-BPI-DIRECCTE
Emploi, formation	pas de convention spécifique	Suivi via les Conseils d'administration pour le CARIF OREF	4 conseils d'administration en 2018 (le dernier s'est réuni le 18/12/2018)
Territorial	Conventions ou appels à projets par territoire	Réunions par territoire de projet	Plusieurs réunions par territoire de projet

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Secrétariat général pour les affaires régionales
8, rue de Chateaubriand - Téléphone 02 40 08 64 84 - Télécopie 02 40 47 66 66
adresse postale : 6, quai Ceineray BP 33515 - 44035 Nantes cedex 1
<http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr>

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
44966 Nantes cedex 9
Téléphone 02 28 20 50 00 - Télécopie 02 28 20 50 05
<http://www.paysdelaloire.fr>

ISSN 1967-0958